





**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

du Pôle Métropolitain des Flandres

ENTRE :

- Le Pôle Métropolitain des Flandres

Représenté par son Président, Monsieur Valentin BELLEVAL

Ci-après désigné par « le PMF »

- La Communauté de Communes de Flandre Intérieure

Représentée par son Président, Monsieur Valentin BELLEVAL, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 mars 2021,

Ci-après désigné par « la CCFI »

- La Communauté de Communes Flandre-Lys

Représenté par son Président, Monsieur Jacques HURLUS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15 avril 2021,

Ci-après désigné par « la CCFL »

d'une part,

ET :

- L'État,

Représenté par Georges-François LECLERC, Préfet du Nord

Ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné, pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le projet de territoire

Territoire particulièrement dynamique et attractif du fait de sa proximité avec la Métropole Européenne de Lille, de ses ressources propres, notamment agricoles, et de la qualité de son cadre de vie, le pôle métropolitain des Flandres fédère deux intercommunalités, la communauté de communes de Flandre intérieure (50 communes et 100 000 habitants) et la communauté de communes de Flandre Lys (8 communes et plus de 40 000 habitants). Il présente la particularité d'être à cheval sur deux départements (le Nord et le Pas-de-Calais) avec 4 communes situées dans l'arrondissement de Béthune dans le Pas-de-Calais (Laventie, Lestrem, Sailly sur la Lys et Fleurbaix).

Les forces de ce territoire sont liées à plusieurs atouts :

- sa position géographique privilégiée au sein de la région

Aux portes de LILLE, le territoire dispose d'un réseau d'infrastructures de qualité et performantes qui lui assure des connexions rapides aux principales métropoles et agglomérations de l'euro-région grâce à son autoroute (l'A25) vers le littoral, la Belgique, la région lilloise et Paris et à son réseau de routes départementales structurantes vers le département du Pas-de-Calais.

Son réseau ferroviaire avec une ligne TGV vers ARRAS et ses dessertes en TER (Calais-Hazebrouck-Lille, Dunkerque-Hazebrouck-Lille, et Lille-Hazebrouck-Calais-Paris) placent la ville principale, Hazebrouck, au cœur d'un carrefour essentiel. Une ligne de fret ferroviaire vient compléter cette toile avec la desserte de l'entreprise Roquette.

Le territoire dispose d'un aéroport sur les communes de Merville et Calonne sur la Lys, dédié à l'aviation de tourisme et aux vols d'affaires, à proximité des grands axes routiers. Enfin, sur le plan fluvial, le canal à grand gabarit Dunkerque/Escaut, dont la fonction économique est le transport de marchandises, est accessible au trafic de 1500 à 3200 tonnes et emprunté par les entreprises locales de Blaringhem (notamment Baudalet). Les canaux d'Hazebrouck, de la Bourre, de la Nieppe intègrent le bassin versant de la lys et constituent un réseau profondément remanié par l'homme.

- sa dynamique démographique :

Ce territoire connaît une croissance démographique soutenue (+ 10 000 habitants entre 1999 et 2015, soit 650 habitants/an) dont le principal moteur est le solde naturel, du fait de son attractivité résidentielle. Il connaît toutefois un vieillissement de sa population, certes moins prononcé que sur les autres territoires, et une augmentation du nombre de petits ménages. Ce contexte favorable s'est traduit par la production de maisons individuelles de grandes tailles pour des propriétaires occupants. Il a également permis au territoire de disposer d'un parc de logements qui, selon les indicateurs disponibles, semble globalement de meilleure qualité que sur l'ensemble du département ou de la région.

- son cadre de vie recherché :

La Flandre intérieure compte des paysages diversifiés et de qualité avec un bon nombre de sites naturels, patrimoniaux et culturels : les Monts de Flandre, la Plaine de la Lys, la forêt de Nieppe qu'elle valorise par le développement de liaisons par véloroutes, des liaisons cyclables le long de la Lys et de nombreux sentiers de randonnées pédestres. Cette qualité paysagère et patrimoniale largement reconnue est soutenue par les éléments de la trame verte et bleue (plaine de la Lys, corridors biologiques...).

- son agriculture dynamique et innovante qui participe de l'identité du territoire et de la force de l'industrie agro-alimentaire :

Le territoire, essentiellement rural, est occupé à 80 % par la polyculture et l'élevage. Il bénéficie de sols de qualité agronomique, est maillé d'un réseau hydrographique dense (les affluents de la Lys et de l'Yser quadrillent le territoire) et dispose de bassins de consommation à proximité. Les productions sont très diversifiées : productions végétales (céréales, pommes de terre, légumes de plein champ, betteraves, houblon) mais aussi élevages bovins, porcins et avicoles.... Ce bassin de production majeur pour la région emploie près de 1700 personnes sur les exploitations et 6000 dans les filières amont et aval (coopératives, négoce...).

Représentant près de 23 % des emplois, l'industrie est essentiellement située dans les principales villes du territoire (Bailleul, Hazebrouck), le long de l'A25 mais aussi dans des petites communes comme Renescure, Lestrem, ou Blaringhem. L'industrie agro-alimentaire en constitue un des fleurons. Les dix établissements qui emploient le plus de salariés relèvent de ce secteur : Roquette, Bonduelle, Blédina, Danone, Delacre, Vandencastele,...

Néanmoins ce territoire doit aujourd'hui relever un certain nombre de défis :

- une sensibilité aux risques naturels (inondations par débordement de cours d'eau ou par remontée de nappe phréatique, sécheresse, retrait et gonflement des argiles, mouvements de terrain) qu'il convient de prendre en considération dans le cadre de l'aménagement de ce territoire. Ainsi, au total, sur la période 1989-2015, 261 arrêtés de catastrophes naturelles liées aux mouvements de terrain ont été pris, dont 19 pour effondrements de terrain. Les vallées de la Lys et de l'Yser sont concernées par les débordements de cours d'eau, tandis qu'on constate une très forte sensibilité au risque de remontée de nappe sur la plaine de la Lys et les Monts de Flandre, en particulier autour de les communes de Boeschepe, Godewarsvelde, Berthen, Meteren et Saint-Jans-Cappel

- un modèle d'aménagement consommateur d'espaces (naturels et agricoles) et peu économe en énergie

Le développement démographique et économique du territoire s'est traduit par une consommation très forte d'espace avec la production de maisons individuelles de grande taille et par l'essor de l'usage de la voiture individuelle qui occupe une place hégémonique dans les habitudes de déplacements de la Flandre et Lys (80 % des déplacements domicile travail et 72,5 % des déplacements totaux). Les limites à ce modèle centré sur l'automobile semblent cependant apparaître, avec le renchérissement durable des prix de l'énergie qui accroît l'effort que doivent consentir les ménages pour leurs dépenses de carburant et pourrait augmenter dans les années à venir la part de la population en précarité énergétique sur les territoires les plus éloignés des grands pôles d'emplois et de services. Les préoccupations liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'engorgement des infrastructures majeures (notamment l'A25 en direction de Lille) imposeront certainement de réorienter les stratégies de mobilité développées ces dernières décennies sur le territoire.

- un territoire inégalement desservi en matière de transports

Certains espaces, situés à l'écart de l'A25 et des grandes routes départementales, souffrent d'un manque d'accessibilité et d'un certain enclavement, notamment en Flandre Lys. La Communauté de Communes Flandre Lys ne dispose d'aucun arrêt ferroviaire et possède un réseau moins dense de routes départementales de première catégorie. Ces « carences » sont en partie compensées par la politique des lignes interurbaines du Conseil Départemental du Nord qui s'inscrit en complément de l'offre ferroviaire, notamment pour les liaisons avec la métropole Lilloise. L'absence de connexions transfrontalières avec la Belgique en transport en commun doit être soulignée également comme facteur pénalisant pour le développement économique et touristique.

- **une dépendance à l'égard des territoires voisins**, tant pour l'alimentation en eau potable vis-à-vis du Pas-de-Calais, que pour les emplois vis-à-vis de la métropole lilloise. Près d'un salarié sur 2 travaille ainsi en dehors des bassins d'emplois du territoire. La métropole lilloise et les pôles d'emplois limitrophes exercent une forte attraction sur la population active.

Ce territoire a l'opportunité de devenir un espace économiquement structurant, grâce :

- à son attractivité résidentielle, moteur de développement économique : la sphère résidentielle représente ainsi un levier de croissance important, à l'origine de besoins de main d'œuvre dans les métiers de services à la personne et de santé ;

- **au soutien qu'il apportera au développement de l'économie des réseaux et du numérique, et à la sobriété énergétique dont il fera un des leviers de développement de son territoire ;**

- **à sa position géographique qu'il valorisera par des coopérations avec les territoires voisins dont la Belgique et la mobilité qu'il est en train de réinventer** : des initiatives existent déjà dans le développement du déplacement cyclable ou des nouveaux usages de la voiture (promotion du véhicule électrique et du covoiturage). Dans le cadre des grands projets régionaux que sont le canal Seine Nord Europe ou le réseau express Grand Lille, le territoire de Flandre intérieure devra également trouver sa place par une coopération avec les territoires limitrophes.

- **à son caractère touristique qu'il développera** par la valorisation de son patrimoine (les Monts de Flandre, la Plaine de la Lys), la prise en compte des spécificités paysagères des différents espaces qui le composent, la reconquête de la biodiversité, et la valorisation des complémentarités entre pôles touristiques limitrophes, notamment par le biais de la coopération transfrontalière autour de la Lys et du versant belge des monts.

Le pari de l'avenir pour ce territoire est de parvenir à concilier son attractivité et sa dynamique démographique et donc son développement avec la préservation de la richesse de son patrimoine identitaire et la reconquête de sa biodiversité : les transitions énergétiques, écologiques et numériques couplées à la protection des espaces naturels devraient être les clés d'un aménagement et d'un développement réussis de ce territoire.

L'enjeu du présent Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), qui vise à soutenir et amplifier les actions d'ores et déjà engagées sur le territoire, est de fournir un cadre stratégique de développement, avec un haut niveau d'engagement et d'implication de la part de l'ensemble des acteurs signataires.

Article 1 - Objet et cadre général du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

Au 15 janvier 2022, le plan France Relance, tous dispositifs confondus (DSIL, Appels à projets, Ma prime rénov...), a permis de financer des actions sur le territoire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) à hauteur de 45 429 889 euros et sur celui de la Communauté de Communes de Flandre Lys (CCFL) à hauteur de 1 954 736 euros.

- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pôle métropolitain des Flandres autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Il ne prend pas en compte les dispositifs de l'État pris en faveur du monde économique (reports de charges, mesures d'activités partielles, prêts garantis...) et n'épuise pas l'ensemble des relations, notamment financières qui lient l'État et les deux intercommunalités.

Le CRTE du Pôle métropolitain des Flandres a pour ambitions l'équité territoriale, la transparence et une gouvernance partagée.

Ces 3 maîtres mots doivent guider la mise en place des partenariats afin de préserver et garantir les synergies partenariales.

1.1. Le territoire signataire et ses dispositifs en cours

Le Territoire du Pôle métropolitain des Flandres ainsi que ses partenaires, et notamment les 2 communautés de communes de Flandre intérieure et de Flandre-Lys, a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation avec l'État.

Les parties s'engagent sur le respect de l'équité territoriale, la transparence du CRTE et une gouvernance partagée. Ce contrat est évolutif dans le temps pour permettre d'y intégrer de nouveaux projets non contractualisés dans la mesure où ils s'inscrivent dans les priorités stratégiques partagées. Si un projet ne répond pas aux critères exigés par le CRTE, il pourra néanmoins obtenir le soutien de l'État, des collectivités et des opérateurs publics.

Le Pôle métropolitain des Flandres a été créé fin 2018. Il regroupe la Communauté de Communes de Flandre intérieure et la communauté de communes Flandre-Lys. Cet espace de coopération a la particularité d'être à cheval sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Il est chargé de mettre en œuvre des actions d'intérêt métropolitain dans les domaines suivants :

- Le développement économique et l'attractivité du territoire,
- L'aménagement du pôle gare d'Hazebrouck,
- La requalification des friches urbaines,
- La mobilité et l'intermodalité autour des gares et des haltes-gares,
- L'accès aux services publics pour les usagers,

- Le développement touristique,
- L'attractivité du territoire,
- L'accompagnement par les politiques publiques de la transition écologique.

La communauté de communes de Flandre Intérieure a été créée le 1^{er} janvier 2014 par la fusion des 5 Communautés de communes (du Pays de Cassel, du Pays des Géants, de l'Houtland, de la Voie Romaine, Monts de Flandre-plaine de la Lys (sans la commune de Sailly-sur-la-Lys), de la communauté de communes rurales des Monts de Flandre, et de 3 communes isolées Blaringhem, Hazebrouck et Wallon-Cappel, soit au total 50 communes. Elle compte 104 198 habitants.

Ses compétences sont détaillées en annexe 11.

La communauté de communes Flandre-Lys a été créée le 31 décembre 1992. Composée de 8 communes, elle a la particularité d'inclure dans son périmètre 4 communes du Pas-de-Calais : 3 communes depuis le 1^{er} janvier 2003, et une quatrième depuis le 1^{er} janvier 2014. Soit 39 104 habitants.

Les compétences exercées par la CCFL sont détaillées en annexe 11.

Construit sur le projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long termes, en mobilisant dans la durée, les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.2. Un CRTE co-construit

L'élaboration de ce présent contrat est le fruit de la volonté des signataires de s'engager dans une dynamique nouvelle et de saisir une opportunité de partenariat. La rapidité de l'élaboration et la signature de ce contrat constitue une illustration.

Cependant, obtenir une réelle efficacité de cette nouvelle dynamique et du dispositif, les signataires ont décidé de mettre en place dans un délai de 6 mois après la signature de ce présent contrat, des partenariats avec :

- le conseil régional des Hauts-de-France
- le conseil départemental du Nord,

également engagés dans le Plan national de la Relance.

De plus, une consultation citoyenne viendra compléter le contenu de ce CRTE. En effet, le territoire du Pôle Métropolitain des Flandres bénéficiera dans ce but d'un accompagnement de l'ANCT, via le Cabinet « Missions Publiques » après la signature du contrat.

Le territoire du pôle métropolitain des Flandres est investi dans des échelles d'alliances territoriales diverses, présentées ci-après dont les stratégies sont en cours de définition, le présent contrat sera complété des actions qui pourront être définies quand les cadres stratégiques de ces alliances territoriales auront été précisés.

Par conséquent, comme le dispositif du CRTE le permet, ce présent document sera amené à évoluer pour s'enrichir des apports de la consultation citoyenne, des actions émanant des futurs partenariats institutionnels régionaux et départementaux, notamment, et des opportunités offertes par les nouveaux cadres stratégiques des différentes échelles d'alliance territoriale. La dynamique de ce contrat intégrateur garantit notamment aux communes, la possibilité d'intégrer de nouvelles actions au fil du temps.

Article 2 – Ambition du territoire du Pôle métropolitain des Flandres

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable (cf diagnostic en annexe 2). La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs. La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Dans le cadre de l'élaboration de ce présent contrat, 3 enjeux ont été définis, structurant l'ambition territoriale :

Enjeu n°1 – Affirmer la Flandre et Lys en tant que territoire économique structurant en région et valoriser ses atouts

Le pôle métropolitain des Flandres bénéficie d'une situation stratégique à l'interface et à proximité de la métropole lilloise, du Littoral et de la Flandre Occidentale Belge. Territoire doté d'infrastructures de transports majeurs, l'ambition est de conforter l'ancrage et l'accessibilité du territoire, en recherchant la complémentarité des moyens de transport.

C'est un territoire pourvoyeur d'emplois : l'ambition du projet de territoire est d'assurer le développement en s'appuyant sur ses spécificités et aménités : maintenir une espace agricole majeur en région, affirmer le territoire comme destination touristique, faire de l'attractivité résidentielle un moteur de développement économique.

Enjeu n°2 – Valoriser les complémentarités et organiser les solidarités territoriales

L'ambition du projet de territoire est de s'appuyer sur la diversité du territoire au service de son développement et du bien-être de ses habitants. Il s'agira de : promouvoir un développement territorial qui favorise le vivre ensemble et les liens sociaux ; valoriser les complémentarités économiques internes aux territoires ; assurer un développement commercial harmonieux ; valoriser les sites de développement touristiques majeurs et les mettre en réseau ; poursuivre les démarches en faveur de la reconquête de la biodiversité.

Le développement futur du territoire devra répondre à un enjeu de vieillissement de la population et de lutte contre le changement climatique (GES, risques...).

Enjeu n°3 – Innover dans l'aménagement du territoire en intégrant les nouveaux contextes numérique et énergétique

Le projet de territoire vise à inscrire la dynamique de développement dans celles des transitions énergétiques, écologiques, et numériques, : articuler les stratégies de développement urbain et de déplacements pour favoriser de nouvelles mobilités ; repenser les projets d'aménagement au regard d'une gestion économe du foncier et de la prise en compte des risques, nuisances, et enjeux de la gestion de l'eau ; promouvoir un territoire énergétique sobre ; accompagner les évolutions numériques.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques qui se dégagent du projet de territoire approuvé (cf annexe 4).

- **Le pôle métropolitain des Flandres portera l'animation de la dynamique collaborative du contrat de relance et de transition écologique à l'échelle du territoire.**

- **Orientation stratégique 1 :** Tendre vers une mobilité plus vertueuse favorisant les modes actifs, modes doux, les déplacements collectifs et le développement d'une mobilité innovante. Les deux intercommunalités ont choisi de prendre la compétence mobilité pour apporter à l'échelle du pôle métropolitain, une offre de transport plus importante, permettre le développement des modes doux et le déploiement d'un plan vélo ambitieux.

A noter, les projets structurants suivants :

- le réaménagement du Pôle Gare d'Hazebrouck ;
 - l'expérimentation d'une liaison transfrontalière de bus entre les communes de Poperinge et Hazebrouck ;
 - les navettes de connexion entre les pôles.
- **Orientation stratégique 2 :** Favoriser la transition écologique pour atteindre la sobriété énergétique et faire du territoire, le fer de lance de la lutte contre le changement climatique.

Avec les projets structurants suivants :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T) porte l'ambition du territoire dans la lutte contre le changement climatique. Il est mis en œuvre en CCFI et sera élaboré en CCFL ;
 - Le Programme d'Intérêt Général Habite! Mieux : PIG (Syndicat Mixte Flandre et Lys) ;
 - Dans le domaine des déchets, l'objectif de jeter moins, trier plus et mieux traiter sera mis en œuvre avec l'instauration d'une redevance incitative en CCFI et une réflexion sur l'optimisation du dispositif et la collecte de biodéchets en 2022, en CCFL ;
 - En vue de construire une méthode du bien être au service des habitants, la CCFI va élaborer un PAT (Programme Alimentaire Territorial) auquel réfléchit la CCFL qui pratique déjà une démarche « bien manger-bien bouger » depuis plus de 20 ans.
 - Impulser et massifier une démarche de rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre des programmes nationaux ACTEE, en partenariat avec le SIECF.
- **Orientation stratégique 3 :** Faire de la relance économique une opportunité de développement de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité du territoire.

Avec les projets structurants suivants :

- Plan de relance et accompagnement des entreprises ;
 - La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et conséquemment de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers: la reconversion de friches urbaines et industrielles en village d'artisans ou multi-usages, à vocation économique, de loisir sur le territoire de la CCFL poursuivra ces objectifs.
 - Développement de l'attractivité du territoire autour du village préféré des Français, d'une cité de la bière de dimension régionale.
 - Emergence de pôle d'enseignement supérieur d'excellence sur les métiers de l'agro-alimentaire et l'aéronautique.
- **Orientation stratégique 4 :** faire de la relance économique et de la transition écologique des vecteurs de la cohésion sociale urbaine et territoriale .

Avec les projets structurants suivants :

- Soutien aux projets structurants de santé des maisons de santé pluriprofessionnelle
- Développement des services publics de proximité : poursuite du déploiement des maisons France Services. Seront ainsi déployés les projets de Laventie et Merville, sous réserve de leur labellisation. Le fonctionnement des MFS sera financé par l'État à hauteur de 30 K€ par an et par structure.
- Définition d'une stratégie et d'une animation numérique intercommunale au service du territoire notamment pour lutter contre l'illectronisme. Sur ce territoire, l'État financera à hauteur de 50K€ par poste, 8 postes de conseillers numériques et au titre de la transition

- numérique, le projet d'HAZEBROUCK de mise en place d'un accueil numérique uniformisé à hauteur de 35 K€i
- o Elaboration d'un Contrat Territorial Global (CTG) par chaque intercommunalité ;
- o Politique en faveur de l'habitat social et lutte contre la vacance des logements.
- o Le monde culturel a été particulièrement touché par la crise sanitaire, il importe donc de poursuivre le contrat local d'éducation artistique.
- o La poursuite des programmes européens de coopération INTERREG avec le voisin belge

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 4. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Dispositif	Territoire	
	CCFI et/ou Communes	CCFL et/ou Communes
	1- Transition écologique	
DSIL exceptionnelle	X	
DSIL classique	X	
DSIL PDR	X	
DSIL rénovation énergétique	X	X
DETR	X	X
TEPCV	X	X
Rénovation thermique des bâtiments	X	
	2 – Compétitivité et Innovation	
TERRITOIRE D'INDUSTRIE	X	X
AAP industrie du futur	X	X
AAP soutien à l'investissement industriel	X	X
AAP ADEME fonds chaleur	X	
Chèques énergie	X	X
	3 – Cohésion sociale et territoriale	
CONTRAT DE RURALITE	X	
CONTRAT DE VILLE	X	
HEBERGEMENT	X	
LOGEMENT		X
PLAN PAUVRETE	X	
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS	X	
PLAN PAUVRETE	X	
POINT CONSEIL BUDGET	X	
POLITIQUE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES	X	
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE		X

CLEA	X	X
CONTRAT TERRITORIAL LECTURE	X	Étude préalable
SANTE	X	
EMPLOI	X	
MFS	X	X
CONSEILLERS NUMERIQUES	X	X
TRANSITION NUMERIQUE	X	

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont listées à l'annexe 5.

Les opérations envisagées font l'objet de « fiches-action » qui sont complétées au fur et à mesure de la définition du projet et notamment de son plan de financement. Les actions sont « matures » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle de nouvelles actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, sont listés dans le contrat (cf annexe 5).

Les projets nouveaux ne figurant pas dans le tableau de l'annexe 5 peuvent être intégrés au contrat au fil de l'eau sur proposition du comité de pilotage, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de la CCFI et de la CCFL.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex : éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques,

- écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.);
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.);
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Le territoire signataire est investi dans différentes alliances territoriales :

- à l'échelle extra territoriale régionale
 - o Avec la Métropole Européenne de Lille (MEL)
La Communauté de communes Flandre-Lys, la Communauté de communes du Pays de Lumbres, la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer et la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys-Romane, ont décidé de mener, avec la Métropole européenne de Lille, une dynamique de coopération sur plusieurs thématiques partagées : le développement économique dont les zones d'activités et le tourisme, l'innovation et la mobilité.
Sur ce dernier sujet, l'objectif est de faciliter la connexion vers Lille en fluidifiant et en massifiant les flux, grâce notamment à des solutions innovantes et décarbonées de transport de biens et de personnes.
- à l'échelle transfrontalière :
 - o avec le Groupement européen de coopération transfrontalière (GECT) West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale
Les territoires signataires sont membres du GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale. La démarche d'évaluation, en cours de négociation, permettra d'arrêter une nouvelle feuille de route et de nouveaux axes de coopération transfrontalière. Jusqu'à présent, les sujets de travail ont été ceux de la mobilité, de l'eau et du tourisme notamment.

Dans le cadre de l'évaluation du fonctionnement du GECT menée fin d'année 2020 et début d'année 2021 et réalisée par l'Université de Gand et l'AGUR, des sujets potentiels de travail du GECT dans les années à venir ont été identifiés : citoyenneté, mobilité, langues, emplois et tourisme, formation et école, sécurité, et transition écologique, avec pour priorité, la réalisation de projets concrets et utiles pour les citoyens. Les instances politiques du GECT viendront confirmer leurs priorités dans les mois à venir.
- A l'échelle européenne :
 - o Dans le cadre des programmes de coopération transfrontaliers Interreg :

Plusieurs projets sont en cours, en partenariat avec la Flandre Occidentale (Belgique). Citons, Qualicanes (chef de file), Lyse, Partons 2.0, Transmobil, Eurocyclo, Emplois sans frontières, Compétences sans frontières, et Ruralité.
 - o Dans le cadre du programme Leader :

Concernant les territoires ruraux, la CCFI est investie dans un programme avec la CCHF autour de 5 axes : Dynamiser et accompagner le tissu des entreprises, des commerces et des artisans de proximité ; Circuits courts de proximité et alimentation de qualité (soutien aux réseaux...); Filières locales spécifiques (productions agricoles, ...); mise en tourisme de l'identité des Flandres ; Coopération inter-territoriale. Ce programme s'est déroulé sur la période 2016-2020. Il est reconduit jusqu'en 2022.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS INSCRITES DANS LE PLAN D' ACTIONS (2021-2026)
SELON L'ORIENTATION ET LE SOUS-THEME**

Orientation stratégique	Sous-Thème	Nombre d'actions 2021-2022	Nombre d'action en projet 2023-2026
Orientation transversale : animer la dynamique collaborative du contrat à l'échelle du territoire	Animer et piloter le CRTE	1	1
	Modes alternatifs et de report de la voiture individuelle	6	9
1/ Tendre vers une mobilité plus vertueuse favorisant les modes actifs, les déplacements collectifs et le développement d'une mobilité innovante	Usage du vélo	11	
	Chemins en faveur de la mobilité douce	7	
	Usage des véhicules électriques	6	
	Mobilité transfrontalière	1	
	Accompagnement structurant vers la transition énergétique	5	
2/ Favoriser la transition écologique pour atteindre la sobriété énergétique et faire du territoire le fer de lance de la lutte contre le changement climatique	Restauration collective / circuit court / alimentation	14	37
	Rénovation énergétique des bâtiments publics	20	
	Economie ou production d'énergie ou de ressource	16	
	Espace nature/biodiversité/ maraîchage / aménagements végétalisés	13	
	Déchets / recyclage / ressourcerie	11	
	Zones et Parcs d'activités	8	22
	Accompagnement des	6	
3/ Faire de la relance économique une			

opportunité de développement de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité du	entreprises		
	Recyclage foncier des friches ou des sites	7	
	Attractivité touristique	14	
	Rénovation patrimoniale	10	
	Enseignement supérieur et formation	2	
	Emploi	2	
Orientation stratégique	Sous-Thème	Nombre d'actions 2021-2022	Nombre d'action en projet 2023-2026
4/ faire de la relance économique et de la transition écologique des vecteurs de la cohésion sociale urbaine et territoriales	Santé	4	
	Services à la population	14	
	Culture pour tous	8	
	Equipements sportifs	10	
	Maintien et développement des écoles	6	16
	Actions sociales	5	
	Logement / accueil	4	
	Amélioration du cadre de vie	3	
	Coopération extérieure	2	

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, Agence de l'eau...), la Banque des territoires..., services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Compte tenu du niveau d'ingénierie présent, le territoire du Pôle métropolitain des Flandres a été retenu pour un accompagnement de l'ANCT après la signature du contrat. Le cabinet CEIS interviendra pour aider à structurer les outils de pilotage, de suivi et d'évaluation du contrat.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont

inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du pôle métropolitain des Flandres, et ses deux intercommunalités, la Communauté de communes de Flandre intérieure et la communauté de communes de Flandre-Lys, assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Sont désignés membres de l'équipe-projet CRTE :

- pour la CCFI : Madame la directrice générale des services et le chargé de mission développement territorial
- pour la CCFL : le directeur général des services et la chargée de mission mobilité et action sociale.

L'AGUR apportera son appui dans l'accompagnement dans le cadre de sa mission « Alliances des territoires », et ses compétences dans le cadre du suivi, et de l'évaluation du dispositif notamment.

- pour l'AGUR : Madame la Directrice de la Planification stratégique et des alliances entre les territoires.

Un poste de chef de mission sera également pris en charge en partie par l'Etat (via le FNADT).

La coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire seront assurées à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. La sous-préfecture de DUNKERQUE constitue le point d'entrée des services de l'Etat sur ce sujet.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial, conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), L'agence de l'eau Artois Picardie (AEAP), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements des autres partenaires

Le territoire signataire ainsi que l'Etat conviennent d'associer la Région des Hauts de France ainsi que les départements du Nord et du Pas-de-Calais, à la mise en oeuvre du CRTE, dans un délai de 6 mois après la signature du présent contrat.

Le conseil régional en qualité de chef de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, sera sollicité pour apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Les conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais en raison de leur qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de leur rôle dans le domaine des politiques de mobilité et des espaces naturels sensibles, ainsi que du numérique, seront sollicités pour apporter leur concours aux actions visées par le CRTE.

6.5. Engagements des opérateurs publics

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

- Syndicat Mixte Flandre et Lys
- SIECF (Syndicat Intercommunal Energie des Communes de Flandre)
- SIROM Flandre Nord
- SMICTOM des Flandres

- USAN
- NOREADE – Régie de l'eau de la Commune d'Hazebrouck
- Chambres consulaires : agriculture, commerce et industrie, métiers et artisanat

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Un dispositif de concertation citoyenne sera mis en place à la signature du présent contrat. Cette mission sera assurée par le cabinet «Missions Publiques» dans le cadre de l'accompagnement de l'ANCT.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur coopération peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

- Conservatoire botanique national de Bailleul
- Boutique de gestion

6.7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière pourra être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire 20/11/20 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en

matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par :

- le Préfet du département, ou son représentant,
- le Président du Pôle métropolitain des Flandres,
- les Présidents de la CCFI et de la CCFL,
- le Président de l'AGUR

Dès leur association :

- le Président de la région Hauts-de-France,
- le Président du département du Nord,
- le Président du département du Pas-de-Calais.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services des territoires de la CCFI, représentée par Madame Samia Buisine, en sa qualité de DGS, et de la CCFL, représentée par son/sa DGS (en cours de recrutement), des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

L'équipe projet du CRTE est également membre du comité de pilotage.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire des Flandres. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Sont membres de ce comité technique :

- L'équipe Projet du CRTE telle que décrite au paragraphe 6.2 – Les territoires signataires.
- La Préfecture / Sous-préfecture
- Les autres Services d'Etat
- L'agence de l'eau
- L'ADEME,
- La Caisse des dépôts – Banque des territoires, etc...

Dès leur association :

- la Région Haut de France ;
- le Département du Nord ;
- le Département du Pas-de-Calais.

Chaque structure désignera un représentant.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il conviendra au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE sera établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme collaborative dédiée aux CRTE pourra constituer l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de chaque action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 7. Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs pourront être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Volet pilotage et animation du CRTE

Indicateur	Objectif
Taux d'actions du CRTE lancées, en cours et terminées	Faire connaître les actions du CRTE, leur niveau d'avancement et leurs impacts à l'ensemble des partenaires Pouvoir justifier de la trajectoire du territoire et, à terme, de l'atteinte des objectifs.

Orientation stratégique 1 : Tendre vers une mobilité plus vertueuse favorisant les modes actifs, les déplacements collectifs et le développement d'une mobilité innovante

Sous-thème	Indicateur
Modes alternatifs et de report de la voiture individuelle	Evolution du nombre des montées/descentes – haltes ferroviaires et haltes gares
	Création d'aires de covoiturage
Usage du vélo	Nombre de km d'infrastructures créé en faveur de la pratique du vélo
	Evolution de la part modale du vélo
Cheminements en faveur de la mobilité douce	Nombre de km d'infrastructures créé en faveur des cheminements doux
Usage des véhicules électriques	Nombre de véhicules électriques publics
	Evolution du nombre de bornes électriques
Mobilité transfrontalière	Création de liaisons transfrontalières

Orientation stratégique 2 : Favoriser la transition écologique pour atteindre la sobriété énergétique et faire du territoire le fer de lance de la lutte contre le changement climatique

Sous-thème	Indicateur
Accompagnement structurant vers la transition énergétique	Obtention de label
	Etat d'avancement des PCAET (mise en œuvre ou élaboration)
	Nombre de logements rénovés
Restauration collective / circuit court / alimentation	Nombre de projets destinés à développer/favoriser la consommation locale
	Part des produits locaux dans la restauration collective
Rénovation énergétique des bâtiments publics	Nombre de bâtiments rénovés

Sous-thème	Indicateur
Economie ou production d'énergie ou de ressource	Nombre de rénovations d'éclairage public
	Nombre d'aides à l'installation de cuve de récupération des eaux pluviales
Espace nature/biodiversité/ maraîchage / aménagements végétalisés	Nombre de projets d'aménagements en faveur des paysages et de la biodiversité en milieu urbanisé
Déchets / recyclage / ressourcerie	Evolution des tonnages de déchets
	Part des déchets revalorisés
	Nombre de projets en faveur du recyclage

Orientation stratégique 3 : Faire de la relance économique une opportunité de développement de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité du territoire

Sous-thème	Indicateur
Zones et Parcs d'activités	Evolution de la surface dédiée à l'accueil d'entreprises
	Nombre de projets de requalification de zones, parcs ou friches économiques
Accompagnement des entreprises	Nombre de projets en faveur de l'accompagnement numérique
Recyclage foncier des friches ou des sites	Nombre de projets de reconversion de friches
Attractivité touristique	Nombre de projets en faveur du développement des loisirs
	Nombre de projets en faveur de l'accueil/information touristique
Rénovation patrimoniale	Nombre de projets de rénovation patrimoniale (bâtiments publics)
Enseignement supérieur et formation	Nombre de créations de formations et d'enseignement

Orientation stratégique 4 : faire de la relance économique et de la transition écologique des vecteurs de la cohésion sociale urbaine et territoriale.

Sous-thème	Indicateur
Santé	Nombre de projets de maisons de santé

	Evolution du nombre de professions médicales
Services à la population	Nombre de projets en faveur de l'accès aux services de la population
Culture pour tous	Nombre de projets ou dispositifs culturels mis en place
Equipements sportifs	Nombre d'équipements sportifs réalisés
Maintien et développement des écoles	Nombre de rénovations d'équipements sportifs
	Nombre d'équipements numériques des écoles
Actions sociales	Nombre de projets en faveur de l'action sociale
Logement / accueil	Nombre de logements rénovés dans le cadre du Programme de rénovation énergétique
	Mise en place du guichet unique de l'habitat
	Nombre de projets en faveur des populations spécifiques
Amélioration du cadre de vie	Nombre de projets en faveur du cadre de vie
Coopération extérieure	Nombre de projets transfrontaliers

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de LILLE.

Fait à Hazebrouck, le 4 février 2022

Pour l'État,

Le Préfet du Nord,


Georges-François LECLERC

Pour le Pôle Métropolitain des Flandres

Pour la Communauté de Communes de Flandre Intérieure

Le Président,


Valentin BELLEVAL

Pour la Communauté de Communes Flandre-Lys

Le Président,


Jacques HURLUS,

En présence de Monsieur le Premier Ministre


Jean CASTEX

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 – Convention de partenariat

Annexe 2 – Diagnostic de territoire

Annexe 3 - Projet de territoire

Annexe 4 - Orientations stratégiques

Annexe 5 – Liste des actions et projets

Annexe 6 – Maquette financière

Annexe 7 - Indicateurs de suivi

Annexe 8 - Référents

Annexe 9 – Compétences des intercommunalités

Annexe 1 – Convention de partenariat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 MARS 2021

DELIBERATION 2021/022

Objet : Elaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Séance du mardi seize mars deux mille vingt et un à dix-huit heures trente.

Le Conseil de la Communauté de Communes de Flandre intérieure s'est réuni à Espace Flandre, 2 rue du Milieu, 59190 HAZEBROUCK, sous la présidence de Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le dix mars deux mille vingt et un, envoyée le neuf mars deux mille vingt et un.

Présents (72) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Arnaud DEVILLEZ – Gaëlle LEFEVRE – Gilles DEVIENNE – Sophie SPATOLA – Christophe LEGROIS – Evelyne LORIDAN – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Luc VAN INGHELANDT – Danielle MAMETZ – Marc DEHEELE – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE – Valentin BELLEVAL – Sabrina BLONDEL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Michel DUHOO – Sophie ANDRE – Didier TIBERGHIE – Pascal DECOOPMAN – Jean-Luc CAPPAERT – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Yves DELFOLIE – Elizabeth BOULET – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Sabine TEMMERMAN – Franck MEURILLON – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Dominique DERAY – Jean-Luc DEBERT – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Stéphanie FENET – Eddie DEFEVERE – Carole DELAIRE – Jean-Pierre BATAILLE – Céline INGELAERE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothée DEBRUYNE – Mark MAZIERES – Elisabeth GRESSIER – Bernard BEUN – Eddie BOULIER – Cindy SCHRAEN – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELLYNCK

Absente suppléés (2) : Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Eric SMAL par Sylvie HEMELSDAEL

Procurations (11) : Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Marc DENEUCHE à Elizabeth BOULET – Nathalie BAUCHART à César STORET – Jacques NUNS à César STORET – Elise DORMION-ROUSSEZ à Céline SAUZEAU – Catherine DELPECHIN à Didier TIBERGHIE – Jean-Michel PLAETEVOET à Valentin BELLEVAL – Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Pascal CODRON à Valentin BELLEVAL – Jean-Paul SALOME à Cindy SCHRAEN

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre votants : 85

Secrétaire de séance : Gaëlle LEFEVRE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 MARS 2021

DELIBERATION 2021/022

Objet : Elaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Vu la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et sur la mise en place des « contrats de cohésion territoriale » dont les Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) sont la première concrétisation opérationnelle ;

Considérant la circulaire gouvernementale du Premier Ministre du 20 novembre 2020 portant sur l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 portant sur la création du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain des Flandres associant la CCFI et la CCFL ;

Considérant l'arrêt des périmètres CRTE au 15 janvier 2021 et proposant un CRTE Flandres à l'échelle des EPCI de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et de la Communauté de Communes Flandre et Lys ;

La politique interministérielle de contractualisation avec les collectivités territoriales s'est au fil des années déployée en recourant à un nombre élevé d'outils : les contrats de plan État - Région, les pactes territoriaux de développement, les contrats de ruralité, les pactes État/métropole, les contrats de ville, les contrats de revitalisation bourg-centre, les contrats de transition écologique, les contrats de redynamisation des sites de défense, les contrats de station touristique...

Cette situation rend peu lisible l'action de l'État sur les territoires, qui éprouve des difficultés réelles à remettre en cohérence ces dispositifs. La création des CRTE est l'occasion de refonder la politique contractuelle sur deux niveaux de contractualisation : les Contrats de Plan État-Région (CPER), les Contrats de Convergence et de Transformation (CCT) pour l'outre-mer et les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Pour le niveau infrarégional, les CRTE sont donc appelés à remplacer progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

À cet effet, les CRTE devront également intégrer les programmes d'appui mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires (Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, France Très Haut Débit, France mobilités). Ils devront également reprendre les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux. D'autres programmes et projets pourront, le cas échéant, être valorisés dans le cadre des CRTE (Territoires d'industrie, Agenda rural, opérations de revitalisation des territoires (ORT)...)

Les territoires peuvent s'engager dans la formalisation de Contrats Territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Proposés aux élus de tous les territoires ruraux, urbains et métropolitains, ultramarins, cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

1. Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance.

2. Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire
3. Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Le 15 janvier dernier, les périmètres des futurs CRTE ont été arrêtés. Le Département du Nord en dénombre huit dont celui de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et de la Communauté de Communes de Flandre et Lys.

Ce CRTE s'articulera autour des axes du plan de relance de l'Etat à savoir : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Considérant l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ;

Il vous est proposé :

- d'engager toutes les démarches nécessaires afin de contractualiser avec l'Etat et la Communauté de Communes de Flandre et Lys un CRTE sous le portage du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives permettant à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure de s'engager dans ce contrat ;
- de solliciter le financement de l'Etat pour la mise en œuvre du programme d'actions CRTE des Flandres sur les actions Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

Vote

Pour : 85
Contre : 0
Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 16 mars 2021
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

Délibération rendue exécutoire

compte-tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le 16 MARS 2021
et de sa publication ou notification le :

Le Président,

Valentin BELLEVAL

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 9 avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 33

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

M. BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. DEHAENE,
Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M. FICHEUX,
M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à M. MOUQUET,
M. DELVALLE Jean, procuration à M. HURLUS,
Mme EVRARD Monique, procuration à M. MAHIEU,
Mme HERDIN Andrée, procuration à M. THOREZ Jean-Claude,
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. HENNEON François-Xavier,
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS,
M. SÉRÉ Soarey, procuration à M. DUYCK.

Secrétaire de séance : M. DUYCK Joël.

Délibération n°2021D042 - Environnement, transition écologique et aménagement du territoire – CRTE.

Le Vice-président expose au conseil :

Vu la loi n°2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) et sur la mise en place des « contrats de cohésion territoriale » dont les Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) sont la première concrétisation opérationnelle ;

Considérant la circulaire gouvernementale du Premier Ministre du 20 novembre 2020 portant sur l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 portant sur la création du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain des Flandres associant la CCFI et la CCFL ;

Considérant l'arrêt des périmètres CRTE du 15 janvier 2021 et proposant un CRTE Flandres à l'échelle des EPCI de la Communauté de communes Flandre intérieure (CCFI) et de la Communauté de communes Flandre Lys (CCFL) ;

La politique interministérielle de contractualisation avec les collectivités territoriales s'est au fil des années déployée en recourant à un nombre élevé d'outils : les contrats de plan Etat – Région, les pactes territoriaux de développement, les contrats de ruralité, les pactes Etat/métropole, les contrats de ville, les contrats de revitalisation bourg-centre, les contrats de transition écologique, les contrats de redynamisation des sites de défense, les contrats de station touristique, etc.

Cette situation rend peu lisible l'action de l'Etat sur les territoires, qui éprouve des difficultés réelles à remettre en cohérence ces dispositifs. La création des CRTE est l'occasion de refonder la politique contractuelle sur deux niveaux de contractualisation : les Contrats de Plan Etat-Région (CPER), les Contrats de Convergence et de Transformation (CCT) pour l'outre-mer et les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Pour le niveau infrarégional, les CRTE sont donc appelés à remplacer progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

A cet effet, les CRTE devront également intégrer les programmes d'appui mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires (Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, France Très Haut Débit, France mobilités). Ils devront également reprendre les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux. D'autres programmes et projets pourront, le cas échéant, être valorisés dans le cadre des CRTE (Territoires d'industrie, Agenda rural, Opérations de revitalisation des territoires (ORT), etc.)

Les territoires peuvent s'engager dans la formalisation de Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'Etat et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Proposés aux élus de tous les territoires ruraux, urbains et métropolitains, ultramarins, cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

1. Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance.
2. Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipaux 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire.
3. Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Le 15 janvier 2021, les périmètres des futurs CRTE ont été arrêtés. Le Département du Nord en dénombre huit dont celui de la Communauté de communes Flandre intérieure et de la Communauté de communes Flandre Lys.

Ce CRTE s'articulera autour des axes du plan de relance de l'Etat à savoir : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Considérant l'élaboration du Contrat de Relance de Transition Ecologique (CRTE) :

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- ENGAGER toutes démarches nécessaires afin de contractualiser avec l'Etat et la Communauté de communes Flandre intérieure (CCFI) un CRTE sous le portage du Syndicat mixte du Pôle métropolitain ;
- AUTORISER le Président à signer toutes pièces administratives permettant à la Communauté de communes Flandre Lys de s'engager dans ce contrat.
- SOLLICITER le financement de l'Etat pour la mise en œuvre du programme d'actions CRTE des Flandres sur les actions de la Communauté de communes Flandre Lys

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFI

Le Président,
Jacques HURLUS



PROCES-VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL DU PÔLE METROPOLITAIN DES FLANDRES
DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars à seize heures, sous la présidence de M. Valentin BELLEVAL, Président, le Comité syndical du Pôle Métropolitain des Flandres, s'est réuni à la CCFI, à l'Espace Cœur de Flandre, 222 bis rue de Vieux Berquin à Hazebrouck (59190), sur la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq mars deux mille vingt et un.

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : titulaires 12 ; suppléants 12

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Étaient présents :

Communauté de communes de Flandre Intérieure

M. Valentin BELLEVAL, Délégué titulaire

M. Pascal CODRON, Délégué titulaire

M. Dominique JOLY, Délégué titulaire

Communauté de communes Flandre Lys

M. Jean-Philippe BOONAERT, Délégué titulaire

Mme Jocelyne DURUT, Déléguée titulaire

M. Joël DUYCK, Délégué titulaire

M. Jacques HURLUS, Délégué titulaire

M. Jean-Claude THOREZ, Délégué titulaire

Absente excusée :

Communauté de communes de Flandre Intérieure

Mme Elizabeth BOULET, représentée par M. Valentin BELLEVAL

M. Antony GAUTIER

Secrétaire de séance Jacques HURLUS

Le secrétaire procède à l'appel des délégués et fait part des procurations reçues.

Le Président constate que 12 délégués sont présents ou suppléés, que le quorum de 7 est atteint et que le comité syndical peut valablement délibérer.

1 - Délibération

DELIBERATION PMF2021/001

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans les communes de 3 500 habitants et plus, et les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale

dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

Vu les articles L.2312-1 et L.5211-36 selon lesquels le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport ;

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est été acté par délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Il vous est proposé :

- de prendre acte de la présentation et du débat relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2021.

PRESENTE ET DEBATTU EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE A L'UNANIMITE

Le Président fait lecture du rapport d'orientations budgétaires.

Franck DHELLIN souhaite prendre la parole. Il indique que c'est une réglementation. Il explique que le ROB ne peut être voté en même temps que le budget. La semaine prochaine, il y aura une autre réunion pour plusieurs votes dont le budget. Le Président demande si une visioconférence peut se faire. Franck DHELLIN répond que oui.

2 - Questions diverses

Le Président fait état du CRTE. Il indique que la CCFI va porter le projet de CRTE. Il a demandé le financement d'un poste de chargé de mission qui aurait comme fonction la mise en œuvre et le suivi du CRTE.

Le CRTE va être le véhicule qui va porter les différents projets. Il indique que des points de rencontre permettront de porter des projets en commun, soit par CCFI/CCFL. Il indique que les enjeux communs seront à développer.

Jean-Claude THOREZ pose une question : est-ce que les communautés de communes du Pas de Calais sont concernées par le CRTE.

Il demande si les écoles rentrent dans le cadre de la CRTE, avec une pompe à chaleur notamment en terme géothermique.

Le Président indique que c'est une très bonne question. Il demande à ce que Philippe PYLISER soit informé sur ce sujet.

Le Président indique qu'il s'agit bien d'un objectif du CRTE.

Il explique que le CRTE n'a pas vocation à faire l'inventaire des dispositifs communaux mais possède 4 orientations : mobilité, cohésion sociale du territoire, attractivité territoriale et la transition écologique. Sur le problème de compétence s'agissant du Pas de Calais ou du Nord, il ne peut malheureusement apporter une réponse.

Le Président indique que cela peut être intéressant d'avoir un rendez-vous avec le sous-préfet.

Il indique qu'à la fin de la réunion, le sous-préfet peut être appelé.

Sur les enjeux du CRTE, l'ambition est, au vu du Scot datant de 2019, et des données de diagnostics récentes, que la CCFI soit le premier signataire du CRTE au niveau national. Il indique que si on arrive autour du 15 avril, cela mettra un coup de projecteur sur le territoire. Cela permettrait d'attirer un représentant de l'Etat qui viendrait cosigner et lorsque les dossiers 2021 et 2022 vont être apportés, la CCFI sera l'une des premières à déposer un dossier.

Jean-Claude THOREZ demande si le CRTE a été demandé par l'Etat.

Le Président indique qu'une sollicitation a été faite en décembre auprès de la CCFI pour la mise en place du CRTE. Le Président indique que l'Etat a imposé que ce CRTE s'applique aux territoires Scot.

Il indique qu'un chargé de mission sera recruté pour la mise en place du CRTE sur les deux territoires.

Il indique que le but est de faire remonter les fiches actions.

Jean-Claude THOREZ indique que le sous-préfet a relancé la CCFI sur deux dossiers qui démarrent. Le Président explique qu'il ne peut reprocher au sous-préfet de Dunkerque sa réactivité. Il indique que si le Préfet pousse sur la mise en place de ce CRTE, il est d'accord pour le suivre.

Jacques HURLUS indique que le sous-préfet a la niaque et il indique que ses idées sont bien tranchées. Il n'a pas une langue de bois. Le Président explique qu'il est efficace et il a le texte facile.
Le Président indique qu'il a confiance en ce nouveau sous-préfet.

Le Président parle du centre de vaccination d'Hazebrouck. Il indique qu'il souhaite que le centre de vaccination soit opérationnel 7 jours sur 7. Les élus vont étudier des vaccins sur leurs communes. Le Président explique que 360 doses sont injectées par jour, et qu'à partir de la semaine prochaine 2 000 doses seront injectées par jour. Il ajoute que 8 000 personnes sont vaccinées. Il indique que les résidents des deux EPAD d'Hazebrouck sont vaccinés.

Le Président acte le fait que le débat sur le CRTE a été pris.

Jean-Claude THOREZ demande si cela n'est pas incompatible le fait d'avoir signé déjà dans un premier temps avec la Région.

Franck DHELLIN indique que c'est le maître d'ouvrage qui saisit directement la Région.

Le Président explique que c'est une demande CCFI et une subvention CCFI.

Jean-Claude THOREZ demande si c'est une compétence CCFI.

Le Président indique que la CCFI maîtrise d'ouvrage gère les demandes.

L'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 18h32.

Séance du Comité Syndical,
À Hazebrouck, le 31 mars 2021
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,

Jacques HURLUS



Annexe 2 - Diagnostic de territoire

Contrat de relance et de transition écologique

Région Flandre et Lys



Flandre Lys
Communauté d'Agglomération



Agglomération
Flandre Lys
Communauté d'Agglomération

Diagnostic territorial

du territoire Flandre et Lys



Agglomération
Flandre Lys
Communauté d'Agglomération



Contextualisation

Le SCOT de Flandre et Lys, porté par le Syndicat Mixte du même nom, fédère 2 communautés de communes regroupant plus de 140.000 habitants: Il s'étend sur un territoire de 756 km² répartis sur deux départements, le Nord et le Pas-de-Calais

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, 50 communes et 100 000 habitants, est une jeune Intercommunalité créée en janvier 2014. Les six premières années de son existence ont permis la réalisation de documents cadres: un PLUIH approuvé en janvier 2020 et un Plan Climat Air Energie Territorial.

La Communauté de Communes Flandre-Lys regroupe quant à elle 8 communes pour plus de 40 000 habitants. Si un plan local de l'habitat « volontaire » a été réalisé, l'année 2021 est marquée par le lancement du PCAET et du 1^{er} PLH à cette échelle.



Ces documents stratégiques orientent les nombreuses politiques opérationnelles développées par les élus du territoire en faveur de la transition énergétique et la préservation des paysages et des espaces naturels et agricoles.



A. Un environnement et un cadre de vie de qualité, socle de l'attractivité du territoire

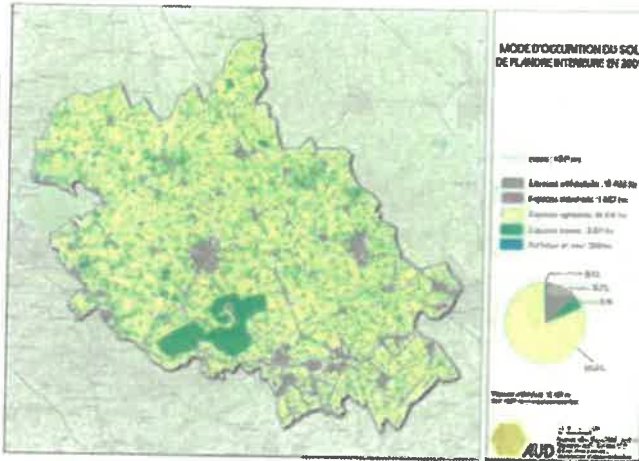
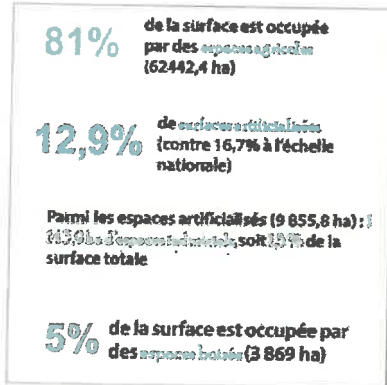
Une qualité paysagère et patrimoniale largement reconnue à préserver comme outils de développement du territoire.



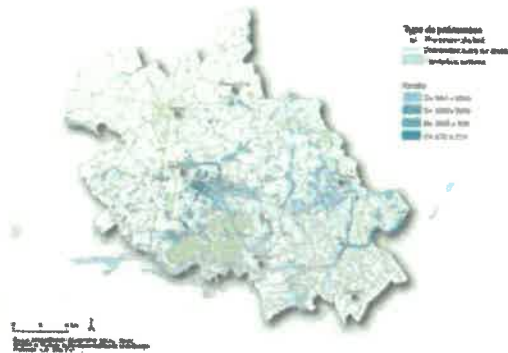
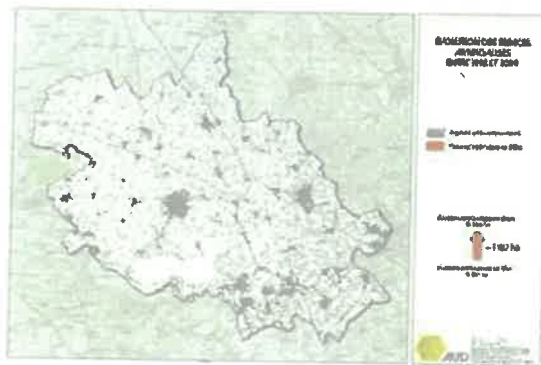


A. Un environnement et un cadre de vie de qualité, socle de l'attractivité du territoire

Un territoire occupé à plus de 80% par l'agriculture.



A. Un environnement et un cadre de vie de qualité, socle de l'attractivité du territoire



De nombreux points de fragilité qu'il convient de prendre en compte dans les politiques d'aménagement, notamment :

- Une réelle sensibilité aux risques naturels,
- Un modèle d'aménagement du territoire qui a été consommateur d'espaces et énergétiquement peu économe
- Un risque de banalisation des paysages et de poursuite de la consommation d'espaces naturels et agricoles





B. Dynamique démographique

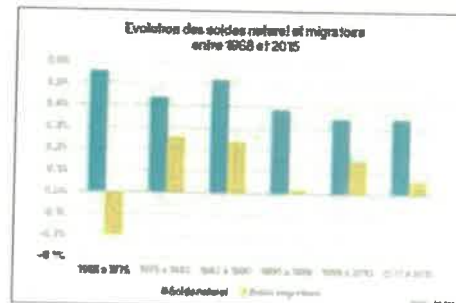
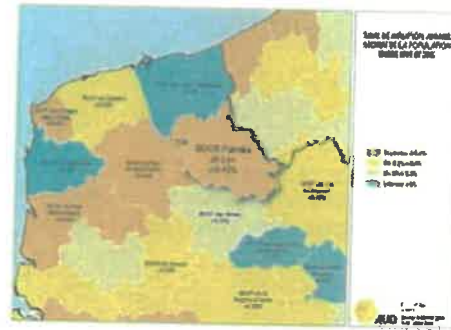
Une croissance démographique soutenue liée à une attractivité résidentielle à son plus haut depuis 40ans.

Un solde naturel qui est le principal moteur de la croissance démographique mais qui est en perte de vitesse. Une tendance qui se confirmera dans les années à venir.



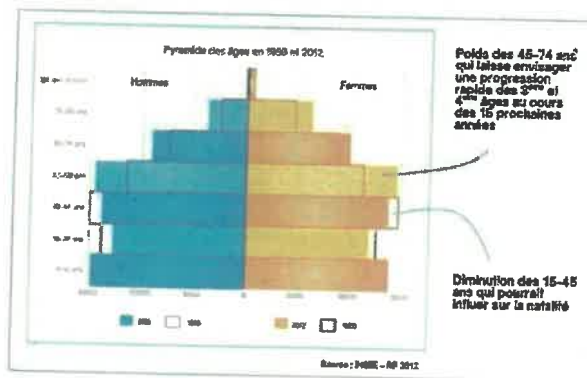
+ 10 000 habitants en 1999 et 2015

+ 650 habitants par an



B. Dynamique démographique

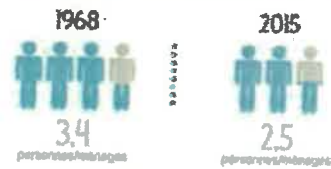
Une évolution de la structure de la population marquée par un accroissement des petits ménages et le phénomène de vieillissement de la population.



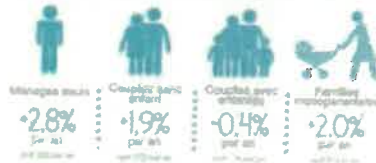
ÉVOLUTION DES MÉNAGES EN BELGIQUE LE LONG DES ANNÉES (en milliers de ménages)



ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES (en personnes/ménages)

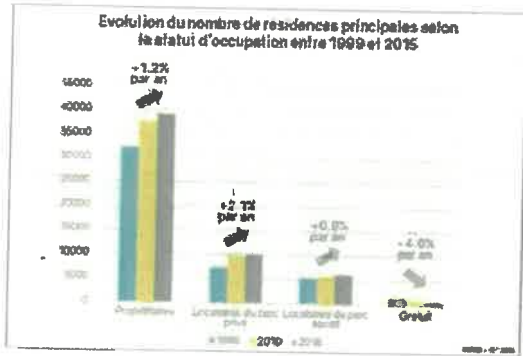


ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES (en %)

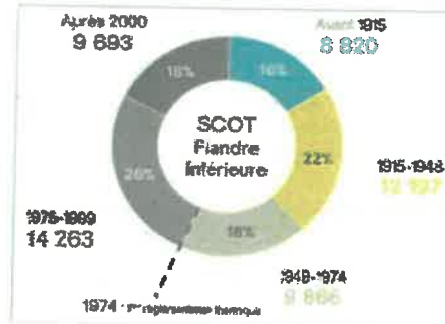


C. Un parc de logements en augmentation, globalement de bonne qualité mais un taux de vacance qui progresse

Une importante dynamique de construction depuis les années 1960, et plus particulièrement par la production de maisons individuelles de grandes tailles pour des propriétaires occupants.



Des logements globalement de meilleure qualité que ce qui peut être observé à l'échelle régionale.



C. Un parc de logements globalement de bonne qualité mais un taux de vacance qui progresse

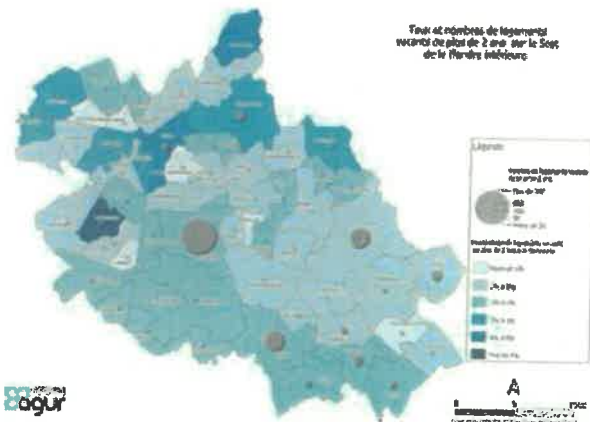
Une vigilance à observer sur l'évolution des logements vacants de longue durée et du parc privé dégradé.

1 376 logements étaient vacants depuis plus de 2 ans en 2019 sur le territoire du SCOT, soit 2,2% du parc de logements.

Un taux similaire à celui des deux EPCI:

- CCFI : 990 logements vacants (2,2%)
- CCFI : 386 logements vacants (2,3%)

Mais qui cache des disparités communales. 55% des logements vacants de plus de deux ans sont concentrés sur les communes d'Hazebrouck, Merville, Baillleul, Nieppe, Steenvoorde, La Gorgue et Cassel.





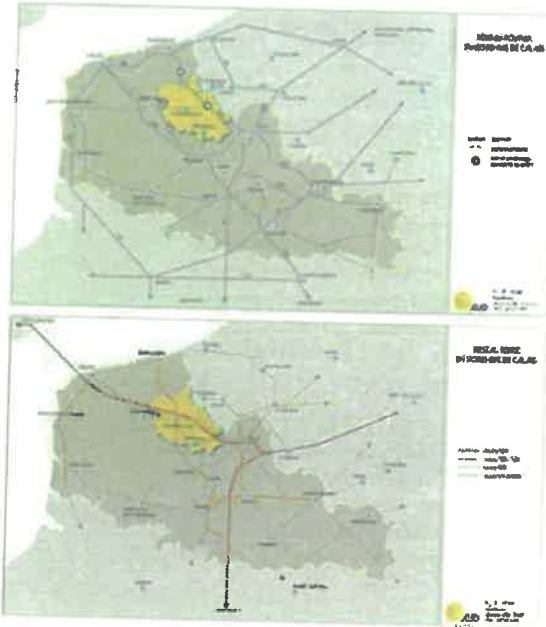
D. Développement économique: un territoire marqué par de nombreux atouts et de multiples potentiels

Une position stratégique du territoire à l'échelle régionale, support de son attractivité.

Une situation d'interface entre la métropole lilloise, le littoral et la Flandre occidentale.

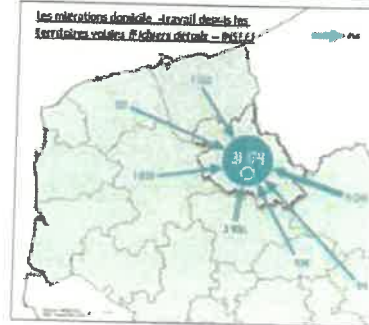
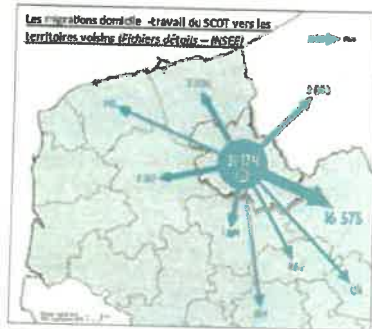
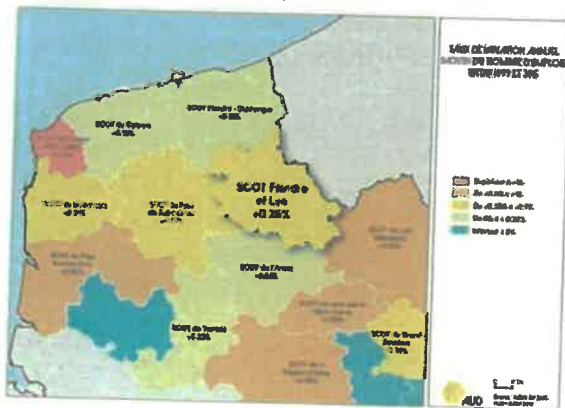
Un territoire bien desservi par les infrastructures de transport offrant des opportunités complémentaires de développement économique.

Un problème de congestion des grandes infrastructures routières, notamment l'A25 vers Lille



D. Développement économique: un territoire marqué par de nombreux atouts et de multiples potentiels

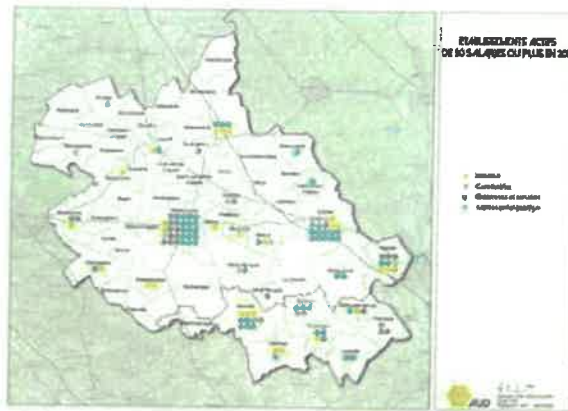
Une évolution de l'emploi moins rapide que celle de la population active et un nombre croissant d'habitants de la Flandre et Lys va travailler sur les bassins limitrophes, notamment la métropole lilloise renforçant la fonction résidentielle du territoire.



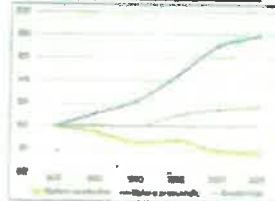
D. Développement économique: un territoire marqué par de nombreux atouts et de multiples potentiels

Des polarités importantes au sein du SCOT autour notamment d'activités industrielles sur la commune de Lestrém et des services, commerces et administrations publiques sur les villes de Bailleul et d'Hazebrouck. La vallée de la Lys, le secteur Renescure-Biarlinghem et l'axe A25 apparaissent également clairement comme des espaces privilégiés pour le développement économique du territoire.

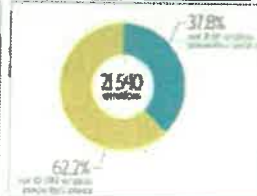
Des industries, notamment agro-alimentaire, qui demeurent des acteurs majeurs du tissu économique local et conservent des effectifs particulièrement importants, mais dont la création d'emplois depuis les années 1970 est essentiellement soutenue par les activités de la sphère présentielle.



Évolution de l'emploi par sphère depuis 1975

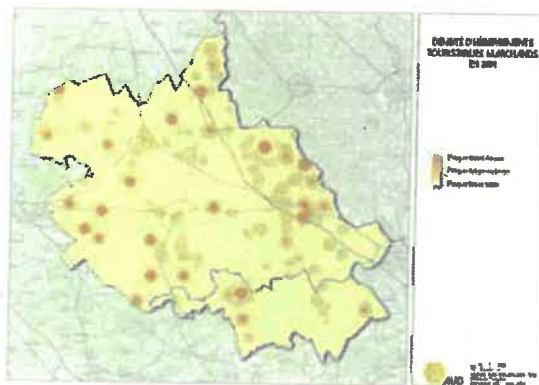


Emploi public / privé de la sphère présentielle



D. Développement économique: un territoire marqué par de nombreux atouts et de multiples potentiels

Des potentiels de développement liés aux caractéristiques du territoire (agriculture, tourisme, espaces naturels etc...).

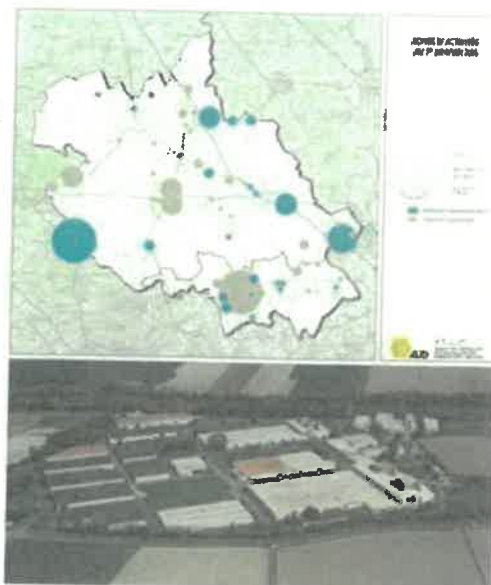
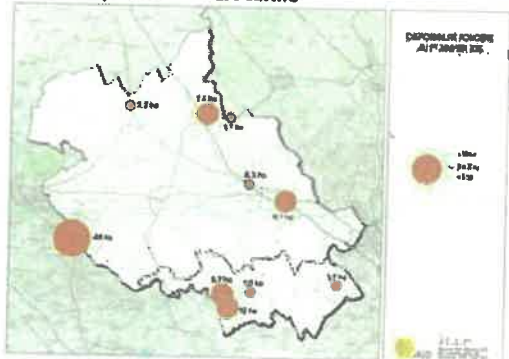


Hebergements	Capacité
12 hôtels	257 chambres = 584 lits
20 campings	2,176 places = 2,176 lits
119 meublés de tourisme	666 lits
42 chalets d'hébergement	7,84 lits
16 gîtes de 4 jours	896 lits
13 hébergements familiaux	40 lits



D. Développement économique: un territoire marqué par de nombreux atouts et de multiples potentiels.

Des zones à vocation économique identifiées mais peu de terrains disponibles à court terme

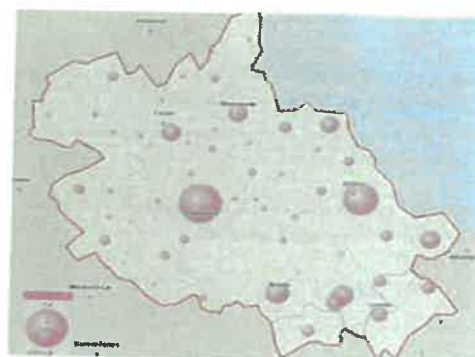


E. Dynamique de l'offre commerciale.

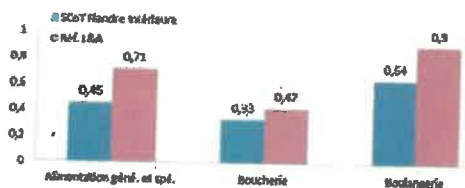
Le SCOT Flandre et Lys regroupe 1 683 commerces et services de moins de 300 m² de surface commerciale.

Si on exclut le secteur automobile, les communes d'Hazebrouck et Baillieu regroupent 35% des établissements

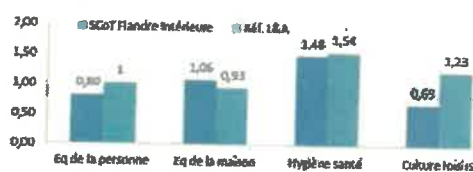
Le taux de diversité moyen sur le périmètre SCOT s'élève à 22% (28% sur Baillieu et 29% sur Hazebrouck) et témoigne d'une part du caractère de proximité de l'offre existante, et d'autre part de la dépendance aux pôles extérieurs, notamment pour l'offre non alimentaire



Densité de l'offre alimentaire traditionnelle de proximité (hors GSA > 300 m²)



Les densités en commerces traditionnels non alimentaires



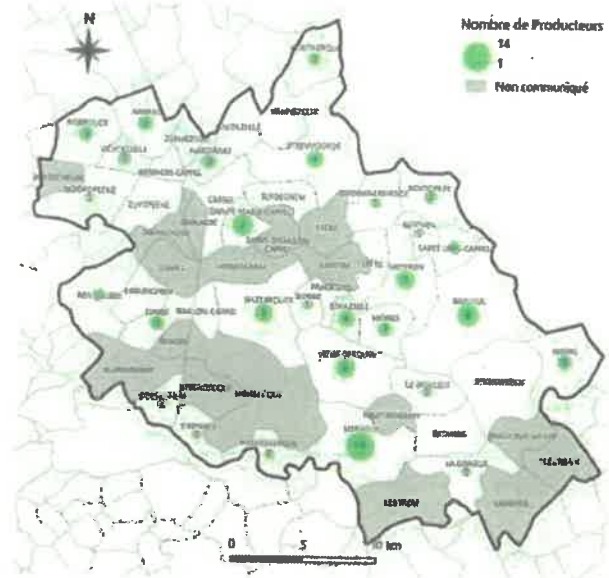
Source : fichier CO Août 2017



E. Dynamique de l'offre commerciale.

Le territoire compte 90 producteurs qui proposent de la vente directe à leur exploitation.

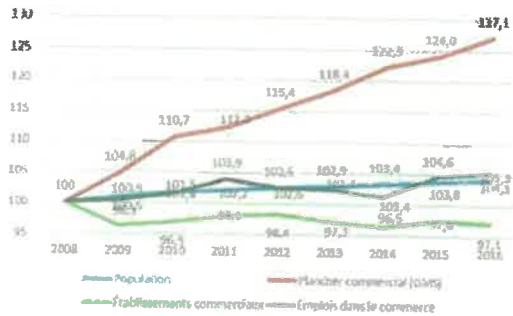
Nature des produits	Nombre de producteurs	Part sur l'ensemble du territoire
Fruits	22	24%
Légumes	22	24%
Viande (boeuf, porc, volaille, mouton...)	19	21%
Produits laitiers (lait, fromage, yaourt, crème...)	9	10%
Maraîcher	6	7%
Oeuf	5	6%
Miel	3	3%
Produits élaborés (foie gras...)	2	2%
Vin, cidre, alcool	2	2%
Total	90	100%



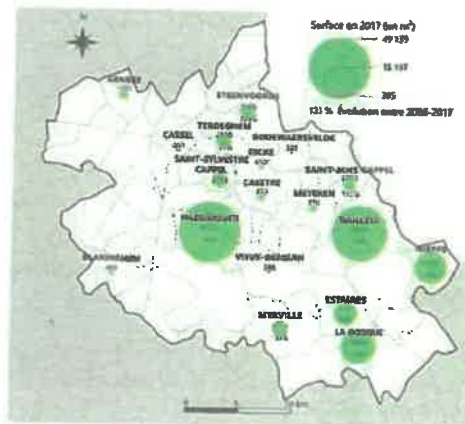
E. Dynamique de l'offre commerciale.

Le plancher commercial des grandes et moyennes surfaces actives (>300 m²) représente plus de 154 035 m².

Le plancher commercial actif a augmenté de 38% depuis 2006, soit 41 781 m² de surfaces supplémentaires.



Source: ACCS emploi, Histo. élections CDAC



Le territoire compte plus de 14 500 m² de GMS vacantes sur le territoire (soit l'équivalent de 2 terrains de football).

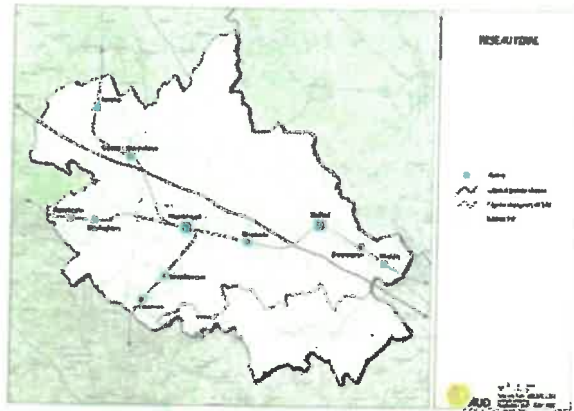
La croissance du plancher des grandes et moyennes surfaces a été 5 fois plus rapide que celle de la population sur la période 2008-2016





F. Une offre de mobilité alternative existante malgré l'hégémonie de la voiture individuelle

Un réseau important d'infrastructures de transport, notamment routières et ferroviaires, qui lui assure des connexions rapides avec les principales métropoles et agglomérations de l'Eurorégion.



Des disparités dans la desserte du territoire. A titre d'illustration, la communauté de communes Flandre-lys ne dispose d'aucun arrêt ferroviaire et possède un réseau moins dense de routes départementales de première catégorie.

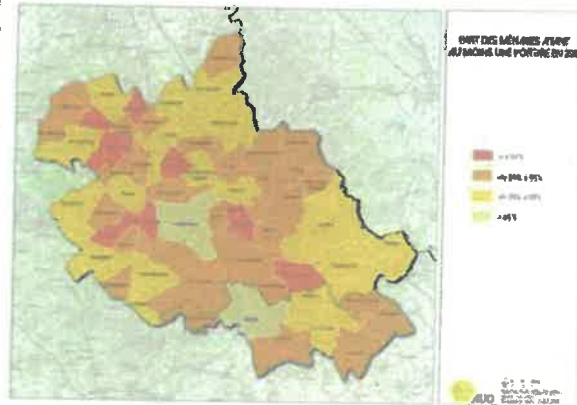


F. Une offre de mobilité alternative existante malgré l'hégémonie de la voiture individuelle.

Malgré l'existence de ces alternatives, on constate que la voiture individuelle occupe encore une place hégémonique dans les habitudes de déplacements de la Flandre et lys.

Des limites à ce modèle centré sur l'automobile

- D'une part le renchérissement durable des prix de l'énergie accroît l'effort que doivent consentir les ménages pour leurs dépenses de carburant et pourrait augmenter dans les années à venir la part de la population en précarité énergétique sur les territoires les plus éloignés des grands pôles d'emplois et de services.
- les perspectives démographiques et notamment l'accroissement probable du 4ème âge posent clairement la question des alternatives à développer pour éviter l'isolement des personnes non motorisées
- préoccupations liées à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'engorgement des infrastructures majeures





F. Une offre de mobilité alternative existante malgré l'hégémonie de la voiture individuelle.

Deux projets de véloroutes traversent la Flandre et Lys et s'intègrent dans un réseau régional, national et européen (« la véloroute des marais » et la véloroute des Flandres »).

De nombreux aménagements réalisés, ou en projet, pour connecter les différentes communes du territoire et développer des liaisons transfrontalières.

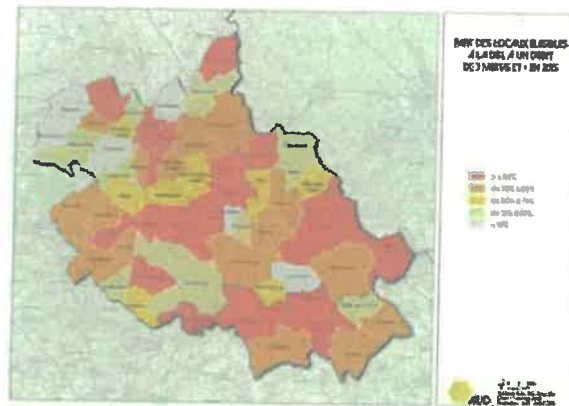
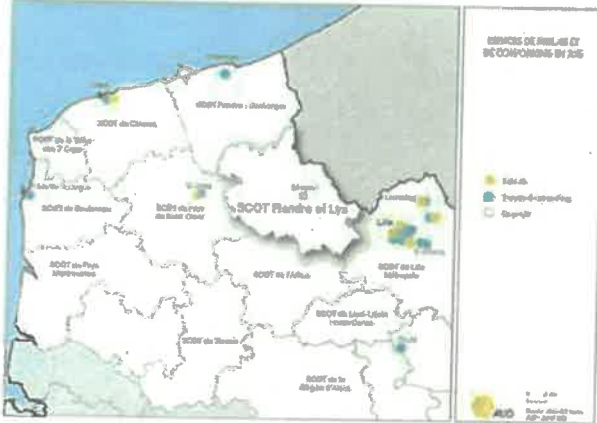
830km de chemins à parcourir en vélo entre Lys et Monts des Flandre grâce à un réseau points-nœuds connecté avec les réseaux belges.

Des politiques communautaires incitatives pour la pratique du vélo sur le territoire (aide à l'acquisition en CCFI, location/achat de vélos électriques en CCFI)



G. L'accès au numérique

La plupart du territoire de la Flandre et Lys est actuellement éligible au haut débit grâce à la technologie DSL, exception faite de la frange nord-nord-ouest.



Des nouveaux usages et services à développer qui peuvent profondément réenvisager la manière d'appréhender l'aménagement du territoire.

Une opportunité de compensation de l'absence de services physiques en milieu rural.

Une réponse aux enjeux territoriaux tels que le développement du commerce, la santé, le tourisme ou la mobilité.





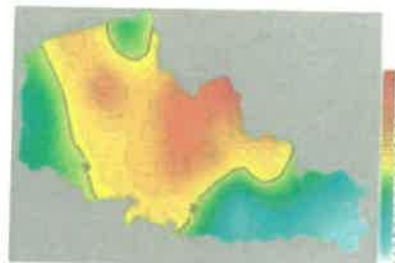
H. La qualité de l'air

Au moins 35 jours par an de dépassement de la valeur réglementaire de concentration des microparticules dans l'air.

Le territoire est moins soumis à la dégradation de la qualité de l'air que les territoires voisins de l'agglomération lilloise, du Dunkerquois ou de l'Artois, il est concerné par les pics de pollution de particules fines en raison de sa proximité de territoires fortement émissifs et de ses propres émissions.

La situation est moins préoccupante pour les oxydes d'azote, les valeurs limites journalières étant respectées sur le territoire.

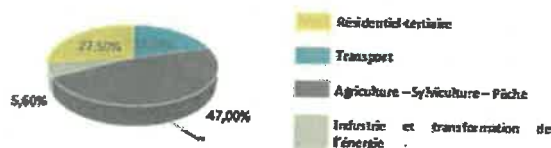
Nombre de jours de dépassement de la valeur limite journalière de 50 µg/m³ pour les PM10 en 2011 (source : DREAL NPDC)



Emissions de Nox par secteur d'activité (source : DREAL NPDC)



Répartition des Emissions de PM 10 par secteur d'activité (source : DREAL NPDC)



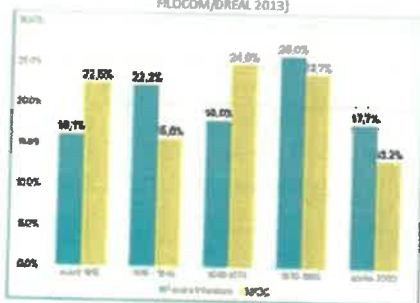
H. La qualité de l'air

Le territoire émet 2 470 ktepCO2 /an (données ATMO 2010) soit 3,2 % des émissions régionales (qui sont fortement influencées par les émissions industrielles dunkerquoises). Le taux d'émissions de GES par habitant est donc légèrement inférieur à la moyenne du Nord-Pas de Calais.

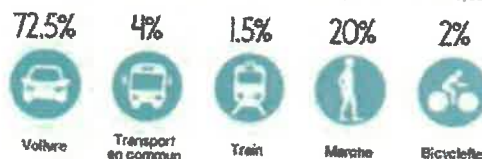
Répartition des Emissions de GES par secteur d'activité



Comparaison de la répartition des résidences principales selon leur époque de construction en Flandre et Lys et en Nord - Pas de Calais (source : FLOCOM/DREAL 2013)



Les modes de déplacements utilisés, tous motifs confondus (source: ENMD 2005/2010)



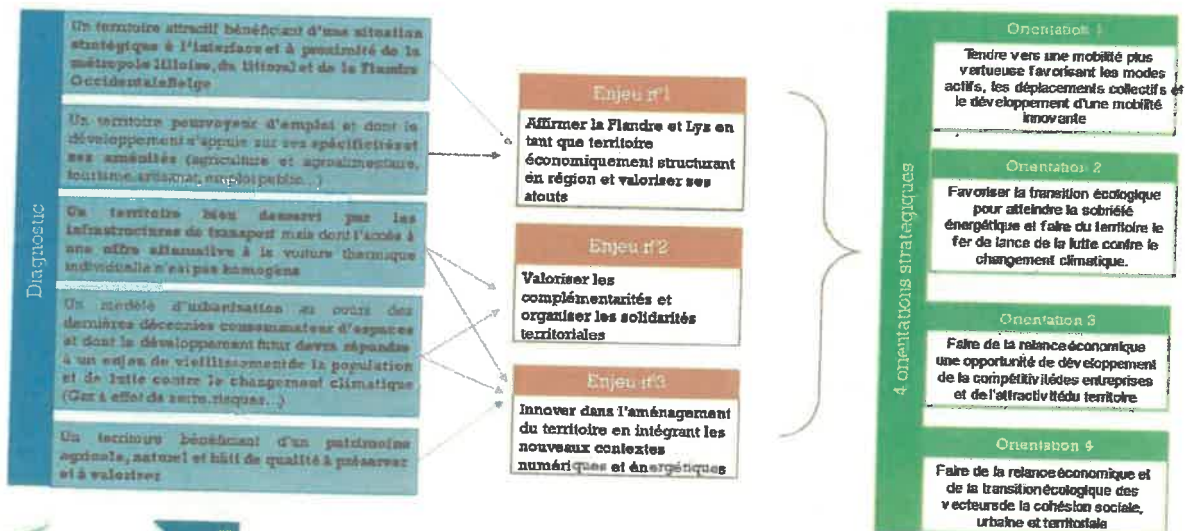
Annexe 3 – Projet de territoire

Enjeux et objectifs territoriaux

du territoire Flandre et Lys



CRTE Pôle Métropolitain des Flandres 2021/2026: du diagnostic aux orientations



Annexe 4 – Orientations stratégiques

Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) des Flandres

Pôle Métropolitain des Flandres PMF (CCFI + CCFL)

Le Pôle Métropolitain des Flandres a été créé fin 2017. Les statuts du PMF mettent en exergue les grands enjeux du territoire. Il y est inscrit notamment :

« Le Pôle Métropolitain s'assurera du rayonnement intercommunal ou supra-communal en fonction de l'impact du projet dans le cadre du fonds d'aide aux dynamiques métropolitaines. Les opérations identifiées devront s'inscrire en cohérence avec les piliers du projet de territoire, au regard des domaines d'interventions suivants :

- La requalification des friches urbaines
- La mobilité et l'intermodalité autour des gares et des haltes-gares,
- L'accès aux services publics pour les usagers
- Le développement économique et plus précisément l'accompagnement des entreprises en création, développement ou transmission,
- Le développement touristique,
- L'attractivité du territoire avec des équipements adaptés »

Dans le cadre du travail partenarial entre la CCFI et la CCFL, les orientations stratégiques et projets structurants identifiés dans le cadre du CRTE sont en cohérence avec les statuts du PMF. Ces orientations sont les suivantes :

1 – Mobilité

- Réaménagement du Pôle Gare d'Hazebrouck
- Prise de compétence mobilité par les deux intercommunalités (développement de l'offre de transport sur le territoire, des modes doux, déploiement d'un plan vélo ambitieux)
- Expérimentation d'une liaison transfrontalière de bus entre les communes de Poperinge et Hazebrouck .

2 – Transition écologique

- Plan Climat Air-Energie-Territorial : PCAET (mise en œuvre en CCFI et élaboration en CCFL)
- Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux : PIG (Syndicat Mixte Flandre et Lys)
- Réduction des déchets avec l'instauration de la redevance incitative
- Elabóration d'un PAT (Programme Alimentaire Territorial en CCFI et en CCFL)

3 – Compétitivité et attractivité du territoire

- Plan de relance et accompagnement des entreprises
- Reconversion des friches urbaines et industrielles
- Développement de l'attractivité du territoire
- Emergence d'un pôle d'enseignement supérieur sur les métiers de l'agro-alimentaire en CCFI et sur l'aéronautique en CCFL

4 – Cohésion sociale et territoriale

- Soutien aux projets structurants de santé
- Développement des services publics de proximité (déploiement des maisons France Services)
- Définition d'une stratégie numérique au service du territoire
- Elaboration d'un Contrat Territorial Global : CTG en CCFI et CCFL
- Politique en faveur de l'habitat social

Annexe 5 – Liste des actions et projets



Orientation transversale 0 : animer la dynamique collaborative du contrat à l'échelle du territoire

- Chef de projet CRTE

Orientation stratégique 1 : tendre vers une mobilité plus vertueuse favorisant les modes actifs, les déplacements collectifs et le développement d'une mobilité innovante

Thématique faciliter des modes alternatifs et de report à la voiture individuelle

- Aménagement d'un pôle d'échange multimodal au pôle gare d'Hazebrouck
- Création d'un parking divisé aux abords de la halte gare de Cassel/Bavinchove
- Aménagements de la halte gare de Nieppe (extérieurs) et marché maîtrise d'oeuvre aménagements bâtiment
- Aménagements de la halte gare de Nieppe aménagements bâtiment
- Aire de covoiturage à Steenvoorde
- Développement du covoiturage / Création d'aires de proximité

Thématique développer l'usage du vélo

- Déploiement d'un réseau d'abris collectifs sécurisés pour le stationnement vélo
- Déploiement d'un "réseau express vélo" (pistes cyclables)
- Aménagements de la véloroute de la Lys
- Création d'une piste cyclable entre Morbecque et Hazebrouck
- Définition d'un Schéma Directeur Vélo
- Aménagement d'une passerelle cyclable et piétonne de franchissement à hauteur de l'écluse de Saint Venant

Thématique aménager des cheminements en faveur la mobilité douce

- Aménagement d'un axe de mobilité douce
- Création d'un cheminement doux à proximité de la RD916
- Aménagement d'une zone de rencontre en centre-ville

Thématique développer usage des véhicules électriques

- Achat d'un véhicule utilitaire propre pour le service technique
- Achat et installation de bornes IRVE
- Renforcement du maillage de bornes de recharge électrique et GNV sur le territoire, afin de favoriser la mobilité propre
- Déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques
- Mise en place d'une navette autonomie

Thématique développer la mobilité transfrontalière

- Création liaison bus entre Hazebrouck (FR) et Poperinghe (Belgique)

Orientation stratégique 2 : favoriser la transition écologique pour atteindre la sobriété énergétique et faire du territoire le fer de lance de la lutte contre le changement climatique

Thématique accompagnement structurant du territoire vers la transition énergétique

- CD2E-Adhésion et Mise en place du plan d'action
- Rédaction du PCAET Flandre Lys
- Mise en oeuvre du PCAET communautaire (48 actions)
- Démarche de labellisation CITERGIE de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure mutualisée avec la ville d'Hazebrouck

Thématique restauration collective - cuisine centrale en circuit court / alimentation

- Evolution de la restauration collective municipale
- Développer une alimentation saine, durable et locale au sein du restaurant scolaire
- Construction d'une cantine en faveur des produits locaux - AMO
- Création d'une cuisine de production au restaurant scolaire municipal et rénovation de la salle des fêtes en espace multifonction
- Elaboration d'un Programme Alimentaire Territorial (PAT)
- Mise en oeuvre du PAT
- Mise en place d'espaces tests de maraîchage biologique

Thématique rénovation énergétique des bâtiments publics

- Impulser et massifier une démarche de rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre des programmes nationaux ACTEE
- Rénovation de la Mairie et travaux énergétiques (62)
- Rénovation de la salle des fêtes de Paradis et travaux énergétiques (62)
- Rénovation énergétique du groupe scolaire Emilienne Moreau
- Rénovation et modernisation de l'éclairage de la salle omnisports Henri Desbuquois
- Rénovation énergétique de l'école Charles Pérrault

- Rénovation énergétique de la maison des animations
- Rénovation de l'école Jacques Prévert
- Rénovation du Musée de la vie frontalière
- Rénovation de l'école Yves Montand
- Rénovation de la salle de sport Jean Jaurès
- Rénovation et construction de l'école et de la salle des fêtes
- Réhabilitation de la salle communale et du restaurant scolaire
- Rénovation thermique, remplacement des menuiseries et isolation école Prévert – Estaires

Thématique économie ou production d'énergie ou de ressource

- Remplacement de l'éclairage des bâtiments publics (62)
- Remplacement de l'éclairage public extérieur (62)
- Changement Chauffage bâtiments publics (62)
- Mise en sécurité des passages piétons éclairage en énergie renouvelable
- Mettre en place des solutions d'énergies renouvelables au sein du patrimoine communautaire
- Création d'un éclairage autonome économique et écologique sur la RD946
- Renouvellement de l'éclairage en LED du stade municipale
- Préservation de la ressource en eau - dispositif aides installation de cuve de récupération pour les ménages
- Rénovation et modernisation de l'éclairage public en vue de réduire les consommations énergétiques et diminuer la pollution lumineuse.
- Installation d'une vidéo surveillance – Estaires

Thématique espace nature / biodiversité / maraîchage / aménagements végétalisés

- Aménagements urbains, végétalisés et paysagers (62)
- Aménagements paysagers et développement de la biodiversité des cimetières
- Aménagements des jardins du presbytère en cœur de village
- Aménagements d'un cœur de nature avec des étangs
- Création d'une forêt urbaine en cœur de ville d'Hazebrouck - étude

Thématique déchets / recyclage / ressourcerie

- Participation à l'acquisition de composteurs pour les habitants
- Aménagement d'un éco-point, d'un point d'apport volontaire
- Instauration de la redevance incitative REOMi
- Création d'un système de collecte et tri des déchets autour des résidences Pasteur QPV
- Création d'une ressourcerie sur le territoire

Orientation stratégique 3 : Faire de la relance économique une opportunité de développement de la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire

Thématique zones et parcs d'activités

- Requalification de la friche de Blaringhem - travaux sur le poste source
- ZA Porte des Flandres à Nieppe : réhabilitation, extension et création - phase études
- Création d'une zone artisanale à Wallon-Cappel
- Création d'une zone artisanale à Amèke
- Modernisation numérique de la ville – Estaires

Thématique accompagnement des entreprises

- Accompagnement des entreprises dans la démarche d'économie circulaire
- Espace Numérique de Travail (ENT) avec adhésion au syndicat mixte fibre 59/62
- Aide aux commerçants : Acquisition d'une plateforme « marketplace » - Estaires

Thématique recyclage foncier des friches ou des sites

- Réhabilitation de la chapelle des Jésuites pour en faire un pôle des métiers d'art
- Reconversion de la friche industrielle de Caëstre en logement - OAP route de Strazele
- Création d'une halle marchande au sein d'un espace de biodiversité - reconversion de friche

Thématique attractivité touristique

- Développement de la base de loisirs EOLYS- Zone de nature et de loisirs (62)
- Création d'un point d'accueil touristique dans la maison forestière
- Création d'un pôle attractivité à Cassel
- Création d'une station trail en Flandre
- Aménagement d'une zone de stationnement pour l'accueil des randonneurs et touristes à vélos à Haverskerque
- Installation d'un bloc sanitaire et d'un local à vélo aux écolodges Flandre Lys pour améliorer les conditions d'accueil des touristes à vélo
- Construction d'un bâtiment polyvalent notamment à vocation culturelle

Thématique rénovation patrimoniale

- Rénovation de l'église Saint-Omer
- Rénovation de l'église Saint-Denis
- Rénovation de l'église Notre-Dame de l'Assomption

Liste fiches actions

- Restauration de l'église Saint-Pierre
- Restauration de l'église Saint-Martin phase 1
- Réfection du clocher de l'Eglise Saint-Vaast et du presbytère de Fauquissart (62)
- Travaux de l'église Saint Vaast « La petite cathédrale des Flandres » - Estaires

Thématique enseignement supérieur formation

- Campus aéronautique

Orientation stratégique 4 : Faire de la relance économique et de la transition écologique des vecteurs de la cohésion sociale, urbaine et territoriale.

Thématique santé

- Création d'une maison pluri-professionnelle de santé
- Création d'un espace santé sur la commune d'Haverskerque
- Territoire VIF "Vivons en forme" - promotion de la santé par thématique semestrielle + 3 manifestations grand public : CAP Santé, Journée Vitalité et l'Expo santé

Thématique service à la population

- Recrutement d'un chargé de mission numérique
- Déploiement d'un conseiller numériques France services sur Arnèke et les environs
- Mise en place d'un guichet unique
- Réhabilitation d'un logement en Maison d'Assistants Maternelles (MAM)
- Travaux d'aménagement de l'accès et parking du cimetière communal- Estaires

Thématique culture pour tous

- Mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique
- Rénovation énergétique et travaux d'accessibilité du cinéma « Le Flandria »

Thématique équipements sportifs

- Création d'un terrain de football ainsi que des vestiaires pour l'US Pays de Cassel (12 communes)
- Rénovation du revêtement du sol de la salle omnisport
- Construction d'une salle des sports
- Réhabilitation d'un complexe sportif
- Création d'une salle polyvalente en partie à vocation sportive
- Construction d'une salle de sport -Commune d'Estaires

Thématique maintien et développement des écoles

- Socle numérique dans les écoles publiques hazebrouckaises

Thématique habitat / accueil

- Etude lutte contre la vacance des logements sur le territoire syndicat mixte Flandre Lys
- Intensification du programme de rénovation énergétique et appui au lancement du guichet unique de l'habitat
- Rénovation de l'aire d'accueil Intercommunale d'Hazebrouck + création d'une place en habitat adapté (terrain familial)

Thématique amélioration du cadre de vie

- Requalification du parc de la Glais (62)

Annexe 6 – Maquette financière



Mobilités = Orientation stratégique 1 = OS1
 Transition écologique = OS2
 Compétitivité et attractivité = OS3
 Cohésion sociale et territoriale = OS4



CRTE du Pôle Métropolitain des Flandres 2021/2022

Ref OS	Nom de l'action	Porteurs	Année(s)	Fiche action	Fiche projet	Coût total en €	Fonctionnement	Investissement	Financements validés	Acteurs socio-économiques	Communes / EPCI / Syndicats	CD 59 ou 62	CR	Europe	Etat
Orientation transversale : animer la dynamique collaborative du contrat de territoire															
1	Chef de projet CRTE	Pôle Métropolitain des Flandres (PMF)	2021 (6 mois)	X		25 000 €					PMF 5 000 €				FNADT 2021 20 000 €
			2022	X		50 000 €					PMF 10 000 €				FNADT 2021 40 000 €
Orientation stratégique 1 : rendre vers une mobilité plus vertueuse favorisant les modes actifs, les déplacements collectifs et le développement d'une mobilité innovante															
Thématique faciliter des modes alternatifs et ce rapport à la voiture individuelle															
1	Aménagement d'un pôle d'échange multimodal au pôle gare d'Hazebrouck	CCFI	2022 à 2024	X		6750000		6750000			CCFI solde		à identifier	à identifier PO 2021/2027	CPER
1	Création d'un parking dédié aux abords de la halte gare de Casel/Sainchaumont	CCFI	2021	X		375000		375000	34 000 € DSIL (2019)		CCFI solde		à identifier		à identifier
1	Aménagements de la halte gare de Nieppe (extérieur) et marché maîtrise d'oeuvre aménagements bâtiment	CCFI	2021	X		100000		100000			20 000 € CCFI			50 000€ Interreg transmobili	30000
1	Aménagements de la halte gare de Nieppe aménagements bâtiment	CCFI	2022	X		100000		100000			20 000 € CCFI			50 000 € Interreg transmobili	30000
1	Aire de covoiturage à Steenvoorde	CCFI	2021	X		250000		250000			CCFI solde	demande en cours			DSIL 2021 : 100 000 €
1	Développement du covoiturage / Création d'aires de proximité	CCFL	2022	X		210000	200 €	209800			CCFL solde				100 000 € - DSIL
Thématique développer l'usage du vélo															
1	Déploiement d'un réseau d'abris collectifs sécurisés pour le stationnement vélo	CCFI	2021	X		1016400		1 016 400 €			CCFI solde		à identifier	129 000€ INTERREG transmobili	390 750 € DSIL 2021 demandé 40 000 € ALVEOLE
1	Déploiement d'un réseau d'abris collectifs sécurisés pour le stationnement vélo	CCFI	2022	X		997200		997200			CCFI solde		à identifier		30 000 € ALVEOLE + financement ETAT à solliciter
1	Déploiement d'un "réseau express vélo" (pistes Express)	CCFI	2021	X		1025000					CCFI solde		à identifier		Fonds mobilités actives
1	Déploiement d'un "réseau express vélo" (pistes Express)	CCFI	2022	X		880000					CCFI solde		à identifier		Fonds mobilités actives
1	Aménagements de la véloroute de la Lys	CCFI	2021 - 2022	X		850000	50 000 €	850000			CCFI solde		250000	169 000 euros INTERREG Eurocyclo	261000
1	Création d'une piste cyclable entre Morbecque et Hazebrouck	Commune de Morbecque	2021	X		5000		5000			commune de Morbecque solde				à identifier
1	Euro véloroute n°5 - Hazebrouck - via Merville et la Motte au Bois	Commune de Morbecque	2021	X		en cours d'estimation		X			commune de Morbecque solde				à identifier
1	Aménagements cyclables	Commune de Baillieu	2022	X		en cours d'estimation		X			Ville de Baillieu solde				à identifier
1	Véloroute de la Lys	CCFL	2021-2023	X		3500000		3500000	CD 62 CR Europe DSIL		CCFL solde	540000		169 125 €	631.138 € - DSIL
1	Définition d'un Schéma Directeur Vélo	CCFL	2021-2022	X		44100		44100			CCFL solde				à identifier
1	Aménagement d'une passerelle cyclable et piétonne de franchissement à hauteur de vélocuse de Saint Venant	CCFL	2021-2022	X		370000		370000			CCFL et CABBAIR solde	CD52 - 40 000 € CD59 - 148 000 €			30 879 € - ADEME, AAP Vélo et territoires
Thématique aménager des chemements en faveur de la mobilité douce															
1	Village du centre bourg en chemements doux et zone de rencontre	Commune de Météren	2022 et 2023	X		en cours d'estimation									à identifier
1	Aménagement d'un axe de mobilité douce	Commune de Neuf-Berquin	2021	X		69347		69347			Commune de Neuf-Berquin solde	11 340 aménagements trottoirs 4 466 aide sécurisation	19 350 fonds de rance		13 190 € DIET 2021
1	Création d'un cheminement doux à proximité de la RD916	Commune de Morbecque	2021	X		80000		80000			commune de Morbecque solde	18480€ (AAT)			à identifier
1	Création d'un cheminement doux à proximité de la RD916	Commune de Morbecque	2022	X		94000		94000			commune de Morbecque solde				à identifier

1	Developpement de la mobilité douce	Commune de Le Doulieu	2022	X	en cours d'estimation	X	2485000	X	2485000	Commune de Le Doulieu	à identifier
1	Aménagement d'une zone de rencontre en centre-ville	Commune de Baillieu	2022	X	2485000	X	2485000			Commune de Le Doulieu	à identifier
1	Création de liaisons douces entre les nouveaux quartiers et le centre-ville (Réalisation de 4 passerelles pour franchissement de la Bourre et de la vieille Lys)	Commune de Méville	2022							ville de Baillieu solde	à identifier
Thématique : Développer usage des véhicules électriques											
1	Achat d'un véhicule utilitaire propre pour le service technique	Commune de Morbecque	2021	X	37500	X	37500			Commune de Le Doulieu	5 000 de bonus écologique + subvention Etat à déterminer
1	Achat et installation de bornes RVVE	Commune de Morbecque	2021	X	44800	X	44800			20 880 commune de Morbecque	17 920 DSIL (40%)
1	Renforcement du maillage de bornes de recharge électrique sur le territoire, afin de favoriser la mobilité propre	SIECF	2021	X	200000	X	200000			Communes ou EPCI à déterminer SIECF solde	à déterminer
1	Renforcement du maillage de bornes de recharge électrique et GNV sur le territoire, afin de favoriser la mobilité propre	SIECF	2022	X	1700000	X	1700000			Communes ou EPCI à déterminer SIECF solde	à déterminer
1	Déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques	CCFL	2021	X	15000	X	15000			CCFL solde	Programme ADVENIR
1	Mise en place d'une navette autonome	CCFL	2021-2022	X	300000	X	300000			CCFL solde	à identifier
Thématique : Développer la mobilité transmodales											
1	Création liaison bus entre Hazebrouck (F) et Poperinghe (Belgique)	CCFI	2022	X	15000	X	15000			CCFI solde	à identifier
Orientation stratégique 2 : Favoriser la transition écologique pour atteindre la sobriété énergétique et faire du territoire le fer de lance de la lutte contre le changement climatique											
Orientation stratégique 2 : Favoriser la transition écologique pour atteindre la sobriété énergétique et faire du territoire le fer de lance de la lutte contre le changement climatique											
1	CDZE-Adhésion et Mise en place du plan d'action	CCFL	2021-2022	X	Adhésion 2 760 € Plan d'action en cours d'estimation	X	2 760,00 €			CCFL solde	à identifier
2	Rédaction du PCAET Flandre Lys	CCFL	2021-2022	X	Plan d'action en cours d'estimation	X	50000€ (2021)			CCFL solde	ADEME à définir DSIL 2022 à Définir
2	Mise en oeuvre du PCAET communautaire (8 actions)	CCFI	2021/2027								
2	Démarche de labellisation CITERGIE de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure mutualisée avec la ville d'Hazebrouck	CCFI / Ville d'Hazebrouck	2021	X	85000					3 500 Ville d'Hazebrouck 3 500 CCFI	44 000 FNADT 24 000 ADEME
2	Démarche de labellisation CITERGIE de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure mutualisée avec la ville d'Hazebrouck	CCFI / Ville d'Hazebrouck	2022	X	55000					3 500 Ville d'Hazebrouck 3 500 CCFI	44 000 FNADT
Thématique : Restauration collective - Qualité de l'air en court court / alimentation											
2	Construction d'un nouveau groupe scolaire (nouveau quartier) bâtiments existants des unités fonctionnelles propres - Restauration municipale	Commune de Sully sur la Lys	2021 à 2023		1501131		1501131			Commune de Sully sur la Lys solde	DETR -375 292,73 DSIL - 300 209,25
2	Evolution de la restauration collective municipale	Commune de Méteren	2021	X	70000	X	50000			Commune de Méteren solde	Plan de relance canine - montant à identifier
2	Evolution de la restauration collective municipale	Commune de Méteren	2022	X	50000	X	50000			Commune de Méteren solde	Plan de relance canine - montant à identifier
2	Développer une alimentation saine, durable et locale au sein du restaurant scolaire	Communs d'Améke	2021	X	54 933.18	X	54 933.18			16 505,15 commune d'Améke	DETR 12 057,03
2	Construction d'une canine en faveur des produits locaux - AMO	Commune de Neuf-Berquin	2021	X	15000	X	15000				à déterminer dans le cadre du PAT CCFI
2	Construction d'une canine en faveur des produits locaux - Travaux	Commune de Neuf-Berquin	2022		estimation en cours						à déterminer DETR, DSIL et PAT de la CCFI
2	Création d'une cuisine de production au restaurant scolaire municipal et rénovation de la salle des fêtes en espace multifonction	Commune de Godewaersvelde	2022	X	estimation en cours	X				Commune de Godewaersvelde solde	à déterminer DETR, DSIL et PAT de la CCFI
2	Evolution du fonctionnement de la restauration scolaire vers un développement des circuits courts	Commune de Steenvoorde	2022		réflexion en cours						

2	Elaboration d'un Programme Alimentaire Territorial (PAT)	CCFI	2021	X	47500	47500	47500	80000	50000	11 500 CCFI	21 000 LEADER des Flandres	15 000 DGAL - ADEME
2	Mise en oeuvre du PAT	CCFI	2022	X	80000	80000				19 000 CCFI	21 000 LEADER des Flandres	+0 000 DGAL - ADEME
2	Elaboration d'un Programme Alimentaire Territorial (PAT)	CCFL	2022	X	50000	50000				CCFL solide		ADEME à définir
2	Mise en place d'espaces tests de maraîchage biologique	Ville d'Hazebrouck	2021	X	10000	10000				2 000 ville d'Hazebrouck		8 000 dispositif à déterminer
2	Mise en place d'espaces tests de maraîchage biologique	Ville d'Hazebrouck	2022	X	165000	165000				20 000 ville d'Hazebrouck		105 000 dispositif à déterminer
2	Réhabilitation et évolution de la cuisine centrale	Commune de Merville	2021-2023									
Financement par le Département des Flandres publiques												
2	Appuyer et passer une démarche de rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre des programmes nationaux ACTEE	SIECF	2021	X	200 000 euros	200 000 euros				SIECF		Programme ACTEE
2	Appuyer et passer une démarche de rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre des programmes nationaux ACTEE	SIECF	2022	X	250 000 euros	250 000 euros				SIECF		Programme ACTEE
2	Travaux d'aménagement de l'hôtel Communautaire Flandre Ips	CCFL	2021-2022	X	420 000,00 €	420 000,00 €				FDE à discuter SIECF à discuter CCFL solide		ADEME DSIL à identifier
2	Travaux de rénovation thermique remplacement des menuiseries + isolation de l'école Prévert	Commune d'Estaires	2021-2022		367 600,00 €	367 600,00 €				Commune d'Estaires solide		147 000,00 € - DSIL 2021 347 000,00 € - DETR 2021
2	Rénovation BBC de la Salle des sports	Commune de Fleurbaix	2021-2022	X	641 860,00 €	641 860,00 €				145 500,00 €-CCFL 82 000,00 €-DIE62 Commune de Fleurbaix solide	150 000,00 €	130 000,00 € - DSIL 2021
2	Renduccions de fenêtres de 2 bâtiments communaux	Commune de Laventie	2021	X	60 786,00 €	60 786,00 €				Commune de Laventie solide		48 628,29 € - DSIL 2021
2	Rénovation de la machine et travaux énergétiques	Commune de Lestram	2022	X	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €				CCFL solide à discuter à déterminer		à déterminer
2	Rénovation de la salle des fêtes de Paradis et travaux énergétiques	Commune de Lestram	2021	X	531 240,00 €	531 240,00 €				Commune de Lestram solide		à déterminer
2	Rénovation des bâtiments-école Victor Hugo	Commune de Merville	2021-2023	X						Commune de Merville solide		à déterminer
2	Rénovation des bâtiments-école Victor Hugo	Commune de Merville	2021-2022	X						Commune de Merville solide		à déterminer
2	Rénovation énergétique du groupe scolaire Emilienne Moreau	Commune d'Amèhe	2021	X	50 559,24 euros	50 559,24 euros				Commune d'Amèhe solide	15 176 euros fonds de relance	à déterminer
2	Rénovation et modernisation de l'éclairage de la salle omnisports Henri Desbrouais	Ville d'Hazebrouck	2021	X	133 721 euros	133 721 euros				30 232,60 euros Ville d'Hazebrouck	25 279 euros ADVB estimation	53 488,40 demandes DSIL 2021
2	Rénovation énergétique de l'école Charles Perrault	Commune de Morbecque	2021	X	130 000 euros	130 000 euros	59 524 euros DSIL			28 834 euros ADVB (acquis)		6 964 euros DETR
2	Rénovation énergétique de la maison des animations	Commune de Neuf-Berquin	2021	X	2 527,42 euros	2 527,42 euros				CEE - SIECF à solliciter 305,84 euros (20%) Commune de Neuf-Berquin solide		1011 euros DSIL
2	Rénovation de l'école Jacques Prévert	Commune de Godewaersvelde	2021	X	74 839 euros	74 839 euros				14 987,81 euros Commune de Godewaersvelde	29 835,63 euros ADVB	29 835,63 euros DSIL 2021
2	Rénovation du Musée de la vie frontalière	Commune de Godewaersvelde	2021	X	68 126 euros	68 126 euros				13 628 euros Commune de Godewaersvelde	34 063,23 euros ADVB relance 2020 (acquis)	20 437 euros DETR 2021
2	Rénovation de l'école Yves Montand	Commune de Neuf-Berquin	2021	X	8 000 euros	8 000 euros				Commune de Neuf-Berquin solide		à déterminer type DSIL
2	Rénovation de la salle de sport Jean Jaures	Ville d'Hazebrouck	2021	X	367 737,92 euros	367 737,92 euros				Ville d'Hazebrouck solide		Agence Nationale du sport + dispositif complémentaire DSIL à solliciter
2	Rénovation et construction de l'école et de la salle des fêtes	Commune de Pradelles	2021	X	1 301 300 euros	1 301 300 euros				330 780 euros Commune de Pradelles	150 000 euros fonds de relance 2021	520 520 euros demandés en DSIL 2021 (complément si nécessaire en DETR, plan de relance)
2	Réhabilitation de la salle communale et du restaurant scolaire	Commune de Wemaers-Cappel	2021	X	608 691,12 euros	608 691,12 euros				111 743,11 euros Commune de Wemaers-Cappel	150 000 euros fonds de relance	93 476,55 euros de DSIL 2021 demandée
Financement par le Département d'Estaires publiques												
2	Rénovation totale de l'éclairage public	Commune d'Estaires	2021 à 2025		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €				Commune d'Estaires solide		à déterminer

1	Création d'un pôle attractivité à Cassel	CCFL	2022	X	1 248 440 euros	84 640 euros	1 163 800 euros	112 500 euros DSIL 2020	CCFL solde	à déterminer	à déterminer	à déterminer	à étudier	à déterminer	
3	Création d'une station trail en Flandre	Commune de Saint-Jans-Cappel	2022	X	335 000 euros	20 000 euros	315 000 euros		CCFL	à déterminer	à déterminer	à déterminer		à déterminer	
3	Aménagement d'une zone de stationnement pour l'accueil des randonneurs et touristes à l'occasion d'un bloc sanitaire et d'un parking vélo aux écolages Flandre Lys pour améliorer les conditions d'accueil des touristes à vélo	CCFL	2021-2022	X	215 000,00 €		215 000,00 €		CCFL solde	à déterminer	à déterminer	à déterminer		à déterminer	
3	Aménagement de la maison d'accueil de l'Herkerkerque / Point d'information touristique à vélo au hameau de la Gorgue	CCFL	2021-2024	X	44 100,00 €		44 100,00 €		CCFL solde	à déterminer	à déterminer	à déterminer	PRIT_24 000,00 €	à déterminer	
3	Aménagement de la maison d'accueil de l'Herkerkerque et salles de réception pour les touristes à vélo	Commune de Saily													
3	Création d'une halte nautique en bord de Lys et développement des activités nautiques	Commune de Merville	2021	X	410 852,00 €		410 852,00 €		Commune de Merville	82 170,40 €	75 062,00 €	164 340,00 € - DETR 2021			
3	Aménagement d'un chemin piétonnier sur le circuit pédestre « au fil de la Lys » inscrit au P.D.I.P.R.	Commune de la Gorgue													
3	Construction d'un bâtiment polyvalent notamment à vocation culturelle	Saint Jans Cappel	2021 et 2022	X	2 000 000 euros	X	2 000 000 euros	549 000 euros	Commune de Saint Jans-Cappel solde	300 000 euros	300 000 euros	205 000 euros DETR 2019		DSIL 2021 ?	
3	Réflexion sur les possibilités de coopération (des travaux de drainage de la Lys	CCFL	2021-2022	X	en cours d'estimation				CCFL solde					à déterminer	
3	Restauration des moulins Noordmeulen (alles) et Drievennuilen (escalier)	Commune de Steenvoorde	2022		50 000 euros										
Thématique 4 : Renovation et réhabilitation de l'église Saint-Omer															
3	Renovation et réhabilitation de l'église Saint-Omer	Commune de Zernezele	20 22	X	estimation en cours				Commune de Zernezele solde	à déterminer	à déterminer	à déterminer		à déterminer dont DETR 2022	
3	Renovation de l'église Saint-Omer	Commune de Staple	2022	X	1 210 000 euros		1 210 000 euros		Commune de Staple solde	à déterminer	à déterminer	à déterminer		à déterminer dont DETR 2022	
3	Renovation de l'église Saint-Omer	Commune de Bavincove	2022	X	97 335,67 euros		97 335,67 euros		Commune de Bavincove solde	38 934,27 euros	38 934,27 euros	ADVB 2019		38 934,27 euros DETR 2022 à solliciter	
3	Renovation de l'église Saint-Denis	Commune de Noordpeene	2021	X	391 323,70 euros		391 323,70 euros		Commune de Noordpeene solde	70 204,74 euros	70 204,74 euros	156 529,48 euros DRAC à solliciter - financement complémentaire à déterminer		à déterminer dont DETR 2022	
3	Renovation de l'église Saint-Denis	Commune de Noordpeene	2022	X	565 979,55 euros		565 979,55 euros		Commune de Noordpeene solde	à déterminer	à déterminer	à déterminer		à déterminer dont DETR 2022	
3	Renovation de l'église Notre-Dame de Assomption	Commune de Saint-Marie-Cappel	2021	X	138 111,08 euros		138 111,08 euros		Commune de Saint-Marie-Cappel solde	55 243,47 euros	55 243,47 euros	ADVB 2021		55 243,47 euros DETR 2021	
3	Restauration de l'église Saint-Pierre	Commune de Steenvoorde	2022	X	950 000 euros		950 000 euros		Commune de Steenvoorde solde	220 650 euros	220 650 euros	ADVB 2022		à déterminer DETR 2022 / DSIL 2022 / Plan de relance	
3	Restauration de l'église Saint-Martin phase 1	Commune d'Atréke	2022	X	926 625 euros		926 625 euros		Commune d'Atréke solde	150 000 euros	150 000 euros	ADVB 2022		370 650 euros DRAC edifice inscrit aux MH	
3	Travaux église "La petite cathédrale des Flandres" (secours)	Commune d'Estaires	2021-2022	X	1 799 390,25 €		1 799 390,25 €		Commune d'Estaires solde	150 000,00 €	150 000,00 €			143 954,99 € - DETR 539 817,08 € - DSIL demandé	
3	Réfection du chevron de l'église Saint-Victor et de presbytère de l'église	Commune de Leventie	2021 à 2023	X	700 000,00 €		700 000,00 €		Commune de Leventie solde					DETR-DSIL à déterminer	
Thématique 5 : Développement touristique															
3	Création d'un pôle d'innovation, de formation et d'enseignement supérieur	CCFL	2022	X										à déterminer	
3	Lampis aéronautique	CCFL	2022 à 2026	X	5 405 000,00 €		5 000 000,00 €		CCFL	à déterminer	à déterminer	à déterminer		à déterminer	
Thématique 6 : Développement économique															
3	Création de 7 unités dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences	CCFL	2021-2022	X	59 640,00 €		59 640,00 €		CCFL	à déterminer	à déterminer	à déterminer		à déterminer	
3	Dispositif 1 ^{ère} unité = 1 solution	Ville d'Hazebrouck	2021-2022	X					CCFL						
Orientation stratégique 4 : Faire de la relance économique et de la transition écologique des vecteurs de la cohésion sociale, urbaine et territoriale.															
4	Création d'une maison pluriprofessionnelle de santé	Commune d'Oxelaire	2022	X	1 523 425 euros		1 523 425 euros		Commune d'Oxelaire solde	à déterminer	à déterminer	à déterminer		à déterminer	
4	Création d'une maison pluridisciplinaire de santé d'Haverskerque	Ville d'Hazebrouck	2022	X	estimation en cours				Ville d'Hazebrouck solde	à déterminer	à déterminer	à déterminer		à déterminer	
4	Création d'un espace santé sur le territoire de Haverskerque	CCFL	2021	X	281 221,17 €		281 221,17 €		CCFL	à déterminer	à déterminer	à déterminer		à déterminer	
4	Création d'un espace santé en forme de territoire de santé par thématique semestrielle + 3 manifestations grand public : CAP Santé, Journée Vitalité et l'Esco santé	CCFL	2021-2022	X	41 500,00 €		41 500,00 €		CCFL solde					DSIL _ 112 488,47 €	
Thématique 5 : Développement économique															
4	Realisation d'une Analyse des besoins sociaux	CCFL	2021-2022	X	70 000,00 €		70 000,00 €		CCFL solde					à déterminer	

Annexe 7 – Indicateurs de suivi



LISTE DES INDICATEURS DE SUIVI

1. Air/Energie/climat :

- quantité d'énergie solaire produite/an (thermique, photovoltaïque)
- volume d'émission de CO2 évités
- évolution des émissions de GES
- évolution de la consommation énergétique en Kwh (bâtiments, églises,...))

2. Mobilité :

- nombre d'utilisateurs de la ligne transfrontalière (belges/français)
- nombre de km de pistes cyclables
- nombre de km de voies cyclables en site propre, en sites sécurisés
- nombre de km parcourus grâce aux bornes de recharge électriques et GNV
- nombre d'usagers des haltes gares, gares et aires de covoiturage
- nombre d'usagers cyclistes stationnés en gare
- augmentation de la fréquentation gare de CASSEL/BAVINCHOVE
- nombre d'usagers inscrits sur la plateforme de covoiturage
- nombre de trajets réalisés en covoiturage
- nombre de places de covoiturage formalisées et taux de remplissage
- nombre de places vélo sécurisées en CCFI
- nombre d'adhésions au service Velysoo
- nombre de vélos sur la véloroute de la lys
- nombre de nouveaux services demandés par les usagers
- nombre d'entreprises impliquées dans la mise en place du plan véloroute
- retombées médiatiques du plan vélo
- nombre de km de cheminements doux aménagés et sécurisés piétons et cyclistes
- nombre de bornes de recharge électriques installées
- taux d'utilisation des nouvelles bornes électriques
- nombre de passages pour piétons sécurisés a proximité des écoles
- part de la consommation électrique sur l'éclairage public

3. Agriculture et alimentation :

- provenance locale des produits (à moins de 20 km)
- volume de déchets alimentaires en fin de service de restauration scolaire
- volume de produits locaux (restauration scolaire)
- impact financier de l'utilisation de produits locaux en restauration scolaire
- taux de produits locaux et de qualité en restauration scolaire (CCFI)
- nombre de partenaires engagés dans la démarche P.A.T en CCFI
- surface cultivée en maraîchage bio
- nombre de porteurs de projets en maraîchage bio
- nombre de cultures bio
- nombre de développements de circuits courts

4. Eau, risque et assainissement :

- volume d'eau potable économisée
- nombre de ménages équipés de récupérateur d'eaux pluviales
- nombre d'habitants sensibilisés à la récupération des eaux pluviales

5. Déchets :

- nombre de composteurs aidés à MORBECQUE
- volume de déchets recyclés (ST JANS CAPPEL)
- volume de production de déchets d'ordures ménagères
- volume de production de déchets DMA
- évolution du coût du service de ramassage des ordures ménagères
- tonnage de déchets revalorisés, nombre de chômeurs employés, nombre de personnes sensibilisées (recyclerie)

6. Biodiversité :

- nombre de plantations d'espèces locales
- superficie de plantation d'espèces locales
- nombre de plantations par an
- taux d'allées traitées dans les cimetières
- surface boisée en ville (HAZEBROUCK)

7. Culture/patrimoine :

- retombées médiatiques des aménagements (parc Eolys)
- attractivité des sites brassicole, de la base nautique (nombre d'utilisateurs), du parc Eolys, des jardins du presbytère d'ARNEKE, de la station trail à ST JANS CAPPEL, des écolodges Flandre Lys
- nombre de demandes de nouveaux services par les usagers
- nombre d'actions CLEA/an
- taux de fréquentation des actions CLEA
- nombre de structures partenaires du CLEA
- taux de fréquentation du cinéma « Le Flandria »

8. Entreprises/commerce/artisanat :

- nombre d'entreprises mobilisées sur la Rev3
- nombre de projets opérationnels
- nombre d'emplois créés sur la friche de BLARINGHEM
- nombre de m² de Z.A créées
- nombre d'utilisateurs des outils ECOPRODUCTION, ACTIF, ECO CONDITIONNALITE
- nombre de projets transition écologique

9. Logement/écoles/éducation :

- nombre de logements construits sur une friche (CAESTRE)
- nombre d'enfants accueillis dans la MaM de BAVINCHOVE
- nombre de logements vacants depuis plus de 2 ans
- nombre de réhabilitations de logements de plus de 15 ans

10. Santé :

- nombre de professionnels de santé (MPS HAZEBROUCK)
- nombre de participants et nombre d'actions V.I.F

11. Ingénierie :

- niveau de réalisation des actions du CRTE
- construction annuelle d'un nouveau plan d'actions
- nombre d'actions numériques menées
- nombre d'utilisateurs du service de lutte contre l'illectronisme

ANNUAIRE DES REFERENTS ETAT - OPERATEURS CRTE CCFI CCFL

SERVICES DE L'ETAT	REFERENTS ET COORDONNEES
Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.)	M. Emmanuel RICHARD emmanuel.richard@nord.gouv.fr
Direction des Affaires Culturelles (D.R.A.C.)	Mme Isabelle AUBRUN isabelle.aubrun@culture.gouv.fr
Agence Régionale de Santé (A.R.S.)	Mme Aline QUEVERUE aline.queverue@ars.sante.fr M. Christophe HEYMAN christophe.heyman@ars.sante.fr
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.)	M. Casimir LETELLIER casimir.letellier@nord.gouv.fr
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L)	M. Maxime JOUSSERAND maxime.jousserand@developpement-durable.gouv.fr
Direction Départementale de la Protection des Populations (D.D.P.P.)	Mme Magali PECQUERY magali.pecquery@nord.gouv.fr
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F.)	Mme Charlotte CATEL charlotte.catel@agriculture.gouv.fr
Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (D.I.R.E.C.C.T.E.)	M. Jean-Michel VANDERSLUYS jean-michel.vandersluys@direccte.gouv.fr
Education Nationale	M. Frédéric BERNARD ce.0595616 @ac-lille.fr

OPERATEURS	REFERENTS ET COORDONNEES
A.D.E.M.E.	M. François HUMBERT francois.humbert@ademe.fr
A.G.UR	Mme Isabelle RICHARD i.richard@agur-dunkerque.org
Agence de l'Eau Artois/Picardie	M. Jean-Philippe KARPINSKI jp.karpinski@agence-eau-artois-picardie.fr
Banque des Territoires	M.Gauthier LEJEUNE gauthier.le-jeune@caissedesdepots.fr
ANCT	M. Olivier MUTEZ olivier.mutez@anct.gouv.fr

Annexe 9 – Compétences des intercommunalités



ANNEXE 9

LES COMPETENCES DES INTERCOMMUNALITES

La Communauté de communes de Flandre intérieure :

- Compétences obligatoires :
 - o Aménagement du territoire : pôles gares, aires de covoiturage ;
 - o PLUj-H et SCOT ;
 - o Développement économique : parcs d'activités, tourisme et office de tourisme, aides aux entreprises
 - o GEMAPI (compétence confiée à l'USAN) ;
 - o Aménagement et gestion des aires d'accueil : 1 aire à Bailleul et 1 aire à Hazebrouck (en travaux) ;
 - o Collecte et traitement des ordures ménagères (compétence gérée par le SIROM et le SMICTOM).

- Compétences optionnelles
 - o Mise en valeur et protection de l'environnement : aide à la plantation et à l'entretien des haies, aides à la création de mares ;
 - o Politique du logement et du cadre de vie : PIG habiter mieux, aide aux primo-accédants ;
 - o Création, aménagement et entretien de la voirie : 1 500 km à entretenir, soit un trajet Hazebrouck-Rome ;
 - o Construction et entretien d'équipements sportifs : piscine Aquabelle située à Bailleul ;
 - o Action sociale : restauration à domicile, multi-accueils de Méteren et de Steenvoorde, micro-crèche d'Hardifort, centres de loisirs et Relais Petite Enfance (ex. RAM°).

- Compétences facultatives :
 - o Action culturelle : CLEA, Réseaux de bibliothèques, développement culturel en milieu rural ;
 - o Définition d'une politique locale de santé ;
 - o Création, aménagement et gestion de fourrières, Informations financières ;
 - o Outils de planification en matière de gestion de l'eau, représentation au sein des instances liées aux compétences hydrauliques ;
 - o Mobilité.

La communauté de communes de Flandre Lys :

- Compétences obligatoires :
 - o Actions de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la Communauté de communes ;
 - o Aménagement de l'espace communautaire ;
 - o Élaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale et schéma secteur ;
 - o Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

- Compétences optionnelles :
 - o Protection et mise en valeur de l'environnement ;
 - o Politique du logement social et du cadre de vie ;
 - o Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
 - o Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ;
 - o Eau potable et assainissement.

- Compétences facultatives :
 - o Politique culturelle ;
 - o Création, aménagement et gestion d'un Relais Assistantes Maternelles intercommunal ;
 - o Assistance aux animaux errants (création, gestion, entretien et fonctionnement d'une fourrière pour animaux errants) ;
 - o Politiques concertées d'actions intercommunales ;
 - o Mobilité.

